

Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec

**Guide d'utilisation - Volume 5
RÉALISATION DE TRANSFERTS DE DROITS D'ÉMISSION**

Système CITSS
Système de suivi des droits d'émission



Janvier 2019

Québec 

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	1
1.1. Accès au système CITSS	1
2. PROCESSUS GÉNÉRAL DE TRANSFERT	3
2.1 Phases du processus de transfert.....	3
2.2 Délais associés aux transferts.....	3
2.3 Conventions d'appellation	5
2.4 Statuts relatifs à l'état des transferts	5
3. PROPOSITION D'UN TRANSFERT	7
3.1 Sélection des droits d'émission à transférer	7
3.2 Sélection du type de transfert.....	8
3.3 Saisie des informations.....	10
3.3.1 Transfert de gré à gré, transaction pas plus de trois jours après la conclusion de l'entente.....	10
3.3.2 Transfert de gré à gré, transaction plus de trois jours après la conclusion de l'entente ou impliquant plusieurs transferts ou vente liée	15
3.3.3 Transfert via une bourse ou un autre service de transaction (excluant une chambre de compensation enregistrée dans le système CITSS).....	21
3.3.4 Transfert d'un compte général à un compte de conformité.....	26
3.3.5 Transfert d'un compte général à une chambre de compensation	30
3.3.6 Transfert d'un compte général vers le compte de retrait du ministre	35
4. APPROBATION D'UN TRANSFERT	39
5. ACCEPTATION D'UN TRANSFERT	43
6. HISTORIQUE DES TRANSFERTS	47
6.1 Accéder à l'historique des transferts de tous les comptes	47
6.2 Accéder à l'historique des transferts d'un compte en particulier	50
6.3 Obtenir les détails relatifs à un transfert.....	51
7. PRÉSENTATION DES COMPTES DE DROITS D'ÉMISSION	53
7.1 Comptes des émetteurs et des participants	53
7.2 Compte de chambre de compensation.....	53
7.3 Statuts du compte.....	53
8. EMLACEMENT DU NUMÉRO DE COMPTE ET DU NUMÉRO DE RÉFÉRENCE DE L'ENTITÉ	55
9. SOUTIEN AUX UTILISATEURS DU SYSTÈME CITSS	57

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Accéder au compte général du cédant.....	7
Figure 2 : Sélection des droits d'émission à transférer.....	8
Figure 3 : Sélection du type de transfert	9
Figure 4 : Saisie des informations du transfert général - de gré à gré, transaction pas plus de 3 jours après la conclusion de l'entente.....	11
Figure 5 : Détails du transfert général - de gré à gré, transaction pas plus de 3 jours après la conclusion de l'entente	14
Figure 6 : Saisie des informations du transfert général - de gré à gré, transaction plus de trois jours après la conclusion de l'entente (partie supérieure).....	16
Figure 7 : Saisie des informations du transfert général - de gré à gré, transaction plus de trois jours après la conclusion de l'entente (partie inférieure).....	19
Figure 8 : Détails du transfert général - de gré à gré, transaction plus de trois jours après la conclusion de l'entente	20
Figure 9 : Saisie des informations du transfert général - via une bourse ou un autre service de transaction.....	22
Figure 10 : Détails du transfert général - via une bourse ou un autre service de transaction	25
Figure 11 : Saisie des informations du transfert vers un compte de conformité	27
Figure 12 : Détails du transfert vers un compte de conformité	29
Figure 13 : Saisie des informations du transfert d'un compte général vers une chambre de compensation	31
Figure 14 : Détails du transfert vers la chambre de compensation.....	34
Figure 15 : Saisie des informations du transfert vers le compte de retrait du gouvernement	36
Figure 16 : Détails du transfert vers le compte de retrait du gouvernement	38
Figure 17 : Page d'accueil de l'utilisateur du système CITSS	40
Figure 18 : Détails du transfert des droits d'émission.....	41
Figure 19 : Page « Compte général » du système CITSS.....	42
Figure 20 : Page d'accueil de l'utilisateur du système CITSS	44
Figure 21 : Détails du transfert des droits d'émission.....	45
Figure 22 : Page « Compte général » du système CITSS.....	46
Figure 23 : Rapports sur les soldes et les transferts	48
Figure 24 : Historique des transferts de tous les comptes.....	49
Figure 25 : Page d'accueil de l'utilisateur du système CITSS	50
Figure 26 : Page « Compte général » (onglet transfert)	51
Figure 27 : Page « Détails du transfert des droits d'émission ».....	52
Figure 28 : Page d'accueil de l'utilisateur du système CITSS présentant les numéros de comptes.....	55
Figure 29 : Page « Détails du compte » du système CITSS contenant le numéro de référence de l'entité	56

LISTE DES SIGLES ET DES ABRÉVIATIONS

AOC	Agent d'observation de comptes
Émetteur	Toute personne ou municipalité visée par les articles 2 ou 2.1 du Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre
Ministère	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Participant	Participant personne physique et participant personne morale
RC	Représentant de comptes
RCP	Représentant de comptes principal (personne-ressource)
Règlement	Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre
SPEDE	Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre
Système CITSS	Compliance Instrument Tracking System Service (Système de suivi des droits d'émission)
WCI, inc.	Western Climate Initiative, inc.

1. Introduction

Le Guide d'utilisation du système CITSS a été élaboré pour soutenir les utilisateurs du système de suivi des droits d'émission CITSS (Compliance Instrument Tracking System Service – Système CITSS) qui doivent effectuer différentes actions en vertu du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE) du gouvernement du Québec.

Le système CITSS comprend plusieurs fonctionnalités : permettre la création et la mise en circulation des droits d'émission, enregistrer la propriété de droits d'émission et les renseignements relatifs aux comptes, effectuer et enregistrer les transferts de droits d'émission et faciliter la vérification de la conformité.

Le Guide d'utilisation du système CITSS est organisé en volumes élaborés spécialement en fonction des types d'activités que les utilisateurs pourront avoir à accomplir dans le système. Sept volumes ont été élaborés :

Volume 1 Inscription de l'utilisateur

Volume 2 Gestion du profil d'utilisateur

Volume 3 Ouverture de comptes

Volume 4 Gestion de comptes

Volume 5 Réalisation de transferts de droits d'émission

Volume 6 Gestion de la conformité

Volume 7 Inscription aux ventes du gouvernement

Des volumes supplémentaires et des versions mises à jour de ceux-ci seront publiés au besoin.

1.1. Accès au système CITSS

On peut accéder au système CITSS au <https://www.wci-citss.org>.

La page d'accueil du système CITSS constitue le point d'entrée qui permet d'exécuter n'importe quelle action dans le système. Pour avoir accès au profil d'utilisateur, à la fonctionnalité d'ouverture de comptes et aux comptes associés à l'utilisateur, ce dernier, s'il possède déjà un identifiant d'utilisateur valide, doit cliquer sur « Ouvrir une session » dans le menu de gauche et saisir ses données d'accès personnelles (identifiant d'utilisateur et mot de passe). Pour obtenir un identifiant d'utilisateur, se référer au volume 1 du Guide d'utilisation du système CITSS.

Lignes directrices générales

- Le système CITSS est compatible avec les principaux navigateurs Internet, mais certaines fonctions présentent de légères différences d'un navigateur à l'autre. La liste des navigateurs compatibles est présentée à la page d'accueil du système CITSS.
- Par mesure de sécurité, il est recommandé d'effacer l'historique du navigateur si plusieurs personnes utilisent l'ordinateur sur lequel un profil dans le système CITSS a été créé ou sur lequel un utilisateur navigue dans le système CITSS. Il est également recommandé de vider la mémoire cache à la suite de chaque utilisation du système CITSS.
- Le système CITSS est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 (sauf durant l'entretien périodique).

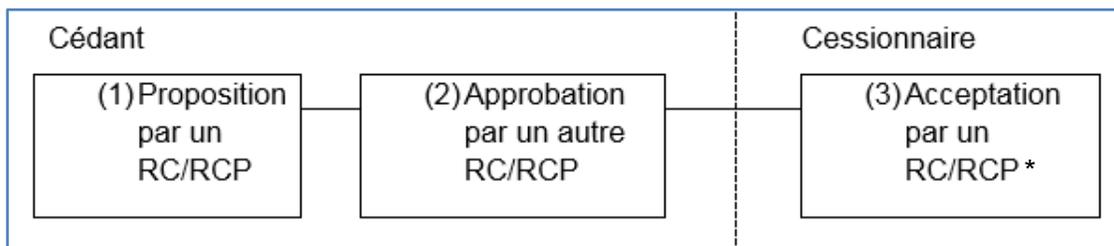
2. Processus général de transfert

2.1 Phases du processus de transfert

Les processus du système CITSS relatifs au transfert de droits d'émission comprennent deux ou trois phases : la proposition, l'approbation et, lorsque requise, l'acceptation. Le processus de transfert entre émetteurs et participants est illustré au Tableau 1. Le processus de transfert vers le compte de conformité d'un émetteur ou via une chambre de compensation est illustré au * Dans le cas d'un transfert vers le compte de retrait du ministre, un administrateur du gouvernement doit accepter le transfert.

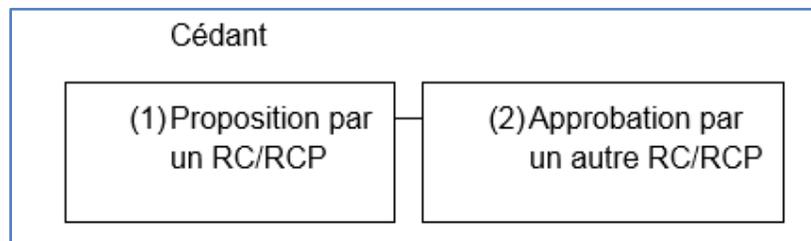
Tableau 2. La phase d'acceptation n'est pas requise pour les transferts du compte général vers le compte de conformité d'un émetteur, ni pour les transferts vers ou depuis le compte d'une chambre de compensation.

Tableau 1 : Processus de transfert entre entités et vers le compte de retrait du ministre



* Dans le cas d'un transfert vers le compte de retrait du ministre, un administrateur du gouvernement doit accepter le transfert.

Tableau 2 : Processus de transfert vers le compte de conformité ou vers ou depuis un compte de chambre de compensation



2.2 Délais associés aux transferts

Les transferts de droits d'émission dans le système CITSS impliquent un processus en trois étapes qui doivent être effectuées dans certains délais spécifiques. Ainsi :

- tout transfert doit être **proposé** par un représentant de comptes (RCP ou RC) du cédant,
- puis **approuvé** par un autre RC ou RCP du cédant **dans les deux jours suivant la proposition de transfert**,
- et finalement **accepté** par un RC ou le RCP du cessionnaire **dans les trois jours suivant la proposition de transfert**.

Le Tableau 3 illustre ce processus.

Si ces délais ne sont pas respectés, le processus de transfert expire, ce qui annule définitivement le transfert dans le système CITSS. En cas d'expiration, les droits d'émission ne sont pas transférés. Si le transfert doit être effectué, un RC/RCP du cédant devra proposer un nouveau transfert.

Tableau 3 : Processus de transfert

Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi
Jour 0 Présentation de la proposition de transfert	Jour 1	Jour 2	Jour 3
Un RC/RCP du cédant présente une proposition de transfert.	Un second RC/RCP du cédant doit approuver le transfert <u>dans les deux jours</u> suivant sa proposition, c'est-à-dire au plus tard à 23 h 59 le jour 2.	Si la proposition de transfert n'est pas approuvée à 23 h 59 le jour 2, elle expire automatiquement dans le système CITSS.	Si la proposition de transfert est approuvée, un RC/RCP du cessionnaire doit accepter le transfert dans les trois jours suivant sa proposition, c'est-à-dire au plus tard à 23 h 59 le jour 3. S'il n'est pas accepté à 23 h 59 le jour 3, le transfert expire automatiquement dans le système CITSS.
Statut du transfert : « PROPOSÉ »	Passage du statut à « APPROUVÉ »		Passage du statut à « COMPLÈTE »

Pendant le processus de transfert, les droits d'émission à transférer demeurent la propriété du cédant et ne sont prélevés qu'à la fin du processus. Cependant, ils sont soustraits du solde disponible du compte du cédant pour indiquer qu'ils sont en attente de transfert. Le solde disponible correspond alors au solde du compte duquel sont soustraits ces droits d'émission.

Le fuseau horaire utilisé dans le système CITSS est l'heure de l'Est (HE) normale ou avancée, selon les saisons. Un « jour » commence à minuit (0 h) et se termine à 23 h 59. Les délais sont calculés à partir de minuit (0 h) HE. Le premier jour correspond aux 24 premières heures du jour suivant la présentation de la proposition de transfert dans le système CITSS.

Aucune contrainte n'empêche le cédant et le cessionnaire de compléter le processus de transfert plus rapidement. Les trois phases (proposition, approbation et acceptation) pourraient, par exemple, être réalisées le même jour.

2.3 Conventions d'appellation

Voici les conventions d'appellation utilisées pour décrire le processus de transfert :

Cédant

Relatif à la source des droits d'émission, c'est-à-dire le compte dans lequel les droits d'émission sont prélevés. Les droits d'émission sont transférés du compte du cédant au compte du cessionnaire.

Cessionnaire

Relatif au compte dans lequel les droits d'émission sont transférés, c'est-à-dire le bénéficiaire du transfert. Les droits d'émission sont transférés du compte du cédant au compte du cessionnaire.

Date de l'entente

La date de l'entente est la date à laquelle un contrat ou une entente portant sur la cession de droits d'émission est accepté par les parties. Elle correspond à la date de signature d'un contrat écrit ou d'une entente écrite prévoyant la cession de droits d'émission présente ou future, par exemple en vertu d'un contrat à terme. La date de l'entente et la date de la transaction peuvent être différentes. Quelle que soit la date de la transaction inscrite sur le contrat, le transfert prend effet dès que le statut de ce dernier passe à « Complété » dans le système CITSS.

Date de la transaction

La date de la transaction est la date prévue à laquelle les termes acceptés lors de la conclusion de l'entente sont complétés. Il s'agit habituellement de la date du transfert et du paiement.

Date d'expiration du contrat

Dans le cas des transferts faisant intervenir une bourse, une chambre de compensation ou un autre service de transaction, la date d'expiration du contrat est la date à laquelle le contrat arrive à échéance. C'est également à cette date qu'est établi le prix pour la cession des droits d'émission

2.4 Statuts relatifs à l'état des transferts

Proposé

Un transfert a été proposé par un des RC/RCP du cédant et est en attente d'approbation par un autre RC/RCP du cédant. Les RC/RCP du cessionnaire ne peuvent pas encore visualiser la demande.

Approuvé

La proposition de transfert a été approuvée par un second RC/RCP du cédant. S'il s'agit d'un transfert entre émetteurs ou participants, les RC/RCP du cessionnaire ont été avisés du transfert et doivent alors l'accepter ou le refuser. S'il s'agit d'un transfert vers le compte de conformité ou encore vers ou depuis le compte d'une chambre de compensation, le transfert prend automatiquement le statut « Complété ».

Complété

Le transfert a été effectué et les droits d'émission ont été transférés du compte du cédant au compte du cessionnaire. Le transfert des droits d'émission est effectué dès l'acceptation du transfert par un RC/RCP du cessionnaire. Pour les transferts qui ne requièrent pas d'acceptation, c'est-à-dire vers le compte de conformité ou encore vers ou depuis le compte d'une chambre de compensation, le transfert des droits d'émission est effectué dès l'approbation du transfert par un RC/RCP du cédant.

Annulé

Le RC/RCP qui a proposé le transfert l'a ensuite annulé. Seul le RC/RCP qui a présenté la proposition de transfert peut l'annuler. Si la proposition de transfert visait un autre émetteur ou participant, les RC/RCP de ce dernier n'ont pas été informés de la proposition ni de son annulation. Les droits d'émission n'ont pas été transférés.

Refusé

La proposition de transfert a été refusée par un RC/RCP du cédant. Les RC/RCP du cédant ont été informés du refus de la proposition. Si la proposition de transfert visait un autre émetteur ou participant, les RC/RCP de ce dernier n'ont pas été informés de la proposition ni de son refus. Les droits d'émission n'ont pas été transférés.

Décliné

Après avoir été proposé et approuvé par des RC/RCP du cédant, le transfert a été décliné par le RC/RCP du cessionnaire. Tous les RC/RCP du cédant et du cessionnaire ont été avisés du déclin par courriel. Les droits d'émission n'ont pas été transférés.

Expiré

Le transfert n'a pas été approuvé avant minuit (heure de l'Est) le deuxième jour suivant sa proposition ou le transfert n'a pas été accepté avant minuit (heure de l'Est) le troisième jour suivant sa proposition. Les droits d'émission n'ont pas été transférés. Si le transfert doit être effectué, un RC/RCP du cédant devra proposer un nouveau transfert.

3. Proposition d'un transfert

3.1 Sélection des droits d'émission à transférer

L'encadré « **Mes comptes** » dresse la liste des comptes dont l'utilisateur est le RCP, un RC ou un AOC. Cette section contient des renseignements sur chaque compte, y compris les dénominations sociale et commerciale de l'émetteur ou du participant, le type de compte, son numéro, son statut ainsi que le gouvernement participant.

ÉTAPE 1 Accéder au compte général du cédant en cliquant sur le bouton « Visualiser » à la droite du compte (Figure 1).

ÉTAPE 2 Sélectionner les droits d'émission à transférer en cliquant sur le bouton « Proposer un transfert » situé sur la ligne des droits d'émission à transférer (Figure 2).

La page « Compte général », illustrée à la Figure 2, présente les renseignements relatifs au compte sélectionné. Deux onglets y apparaissent : « Avoirs » et « Transferts ».

L'onglet « Avoirs » dresse la liste détaillée des droits d'émission présents dans le compte par millésime, gouvernements participants, types, sous-types, catégories applicables, codes du projet et quantités. Il est à noter que certaines de ces colonnes (sous-type, protocole applicable et code du projet) s'appliquent uniquement aux crédits compensatoires et qu'elles resteront vides pour les unités d'émission listées.

L'onglet « Transferts » fournit un historique des transferts que le RC/RCP peut également consulter en cliquant sur le lien « Historique des transferts » dans la page « Rapports » accessible à partir du menu situé à gauche de l'écran.

Figure 1 : Accéder au compte général du cédant

Bienvenue au système CITSS de la WCI Dernière session ouverte : 2018-04-04 10:47:05 HAE

Mes comptes

Dénomination	Dénomination commerciale	Type de compte	Numéro de compte	Gouvernement participant	Statut du compte	Actions
Tremblay et associés Inc.	Tremblay et associés	Général	QC2788-3301	Québec	Actif	Visualiser
Tremblay et associés Inc.	Tremblay et associés	De conformité	QC2788-3302	Québec	Actif	Visualiser
Test Corp.	Quebec Account	Général	QC2789-3303	Québec	Actif	Visualiser
Marie Tremblay		Général	QC2790-3304	Québec	Actif	Visualiser
Citss et associés Inc.	Citss Org. account	Général	QC2792-3306	Québec	Actif	Visualiser

1 2 [Suivant](#) 1-5 de 6 enregistrements

Transferts en attente

Numéro d'identification du transfert	Nom du compte du cédant	Type de compte du cédant	Nom du compte du cessionnaire	Type de compte du cessionnaire	Statut	Mis à jour le
126387	Tremblay et associés Inc. (QC2788-3301)	Général	Citss et associés Inc. (QC2792-3306)	Général	Proposé	2018-04-04

1 enregistrement

Figure 2 : Sélection des droits d'émission à transférer

Compte Général de Citss et associés Inc. (QC2792-3306)

Les renseignements de votre compte sont présentés ci-dessous. Cliquez sur le bouton « Détails du compte » pour consulter ou modifier les renseignements sur l'entité et ses représentants de comptes. Pour amorcer un transfert de droits d'émission à partir de ce compte, cliquez sur le bouton « Proposer un transfert » à partir de l'onglet « Avoirs ». Pour consulter l'historique des transferts de ce compte, sélectionnez l'onglet « Transferts ».

Numéro de compte : QC2792-3306
 Type de compte : Général
 Statut du compte : Actif
 Solde du compte : 314 216
 Solde du compte disponible : 314 216

[Détails du compte](#)

Millésime des droits	Gouv. participant	Type	Sous type	Protocole applicable	Code du projet	Quantité	Proposer un transfert
2017		Unité d'émission				74 000	Proposer un transfert
2020		Unité d'émission				240 216	Proposer un transfert

[CSV](#) [Excel](#) 2 enregistrements

3.2 Sélection du type de transfert

Après avoir sélectionné les droits d'émission à transférer, la page « Sélectionner le type de transfert » s'affiche alors et propose d'effectuer un choix de transfert (Figure 3).

ÉTAPE 1 Sélectionner le type de transfert approprié parmi les six choix disponibles.

Selon le type de transfert choisi, passer à la section du guide appropriée, comme l'indique le Tableau 4.

Tableau 4 : Sections du Guide se rapportant aux types de transferts

De gré à gré, transaction pas plus de trois jours après la conclusion de l'entente	→	Section 3.3.1
De gré à gré, transaction plus de trois jours après la conclusion de l'entente ou impliquant plusieurs transferts ou vente liée	→	Section 3.3.2
Via une bourse ou un autre service de transaction (excluant une chambre de compensation enregistrée dans le système CITSS)	→	Section 3.3.3
Vers le compte de conformité	→	Section 3.3.4
Vers une chambre de compensation	→	Section 3.3.5
Retrait volontaire	→	Section 3.3.6

Figure 3 : Sélection du type de transfert

[Fermer la session](#)
[Accueil](#)
[Pour nous joindre](#)
[Mon profil utilisateur](#)

[Ouverture d'un compte général](#)

[Rapports](#)

[Glossaire](#)

Sélectionner le type de transfert

Pour proposer un transfert de droits d'émission, sélectionnez le type de transfert qui décrit le transfert que vous souhaitez effectuer.

Note: "De gré à gré" réfère à une transaction qui n'est pas réalisée via une bourse ou un autre service de transaction. Une chambre de compensation est un type d'entité particulière dans CITSS et ne doit pas être confondue avec une bourse.

* = Champ obligatoire

Type de transfert *

Transfert vers le compte général d'une autre entité :

- De gré à gré, transaction pas plus de trois jours après la conclusion de l'entente ?
- De gré à gré, transaction plus de trois jours après la conclusion de l'entente ou ? impliquant plusieurs transferts ou vente liée
- Via une bourse ou un autre service de transaction (excluant une chambre de ? compensation enregistrée dans le système CITSS)

Autre type de transfert :

- Vers le compte de conformité ?
- Vers une chambre de compensation ?
- Retrait volontaire ?

[Retour](#) [Soumettre](#)



L'infobulle (?) située à la suite du nom de chaque type de transfert en présente une définition.

3.3 Saisie des informations

3.3.1 Transfert de gré à gré, transaction pas plus de trois jours après la conclusion de l'entente

Cette opération permet de proposer un transfert de droits d'émission vers le compte général d'une **autre entité** dans le cadre d'une entente de gré à gré en vertu de **laquelle la transaction est prévue avoir lieu pas plus de 3 jours après la date de conclusion de l'entente**.

Proposition de transfert

- ÉTAPE 1** Pour faire une proposition de transfert, tous les champs marqués d'un astérisque (*) doivent être remplis (Figure 4).
- ÉTAPE 2** Attester l'exactitude et l'exhaustivité des renseignements fournis sur le transfert **en saisissant le mot de passe** dans le champ situé en dessous de l'attestation.
- ÉTAPE 3** Cliquer sur le bouton « **Soumettre** » situé au bas de l'écran pour soumettre la proposition de transfert.



La section 8 indique la manière d'obtenir le numéro de compte général et le numéro de référence de l'entité du cessionnaire.

Figure 4 : Saisie des informations du transfert général - de gré à gré, transaction pas plus de 3 jours après la conclusion de l'entente

Proposer un transfert général - de gré à gré, transaction pas plus de 3 jours après la conclusion de l'entente

Cette page sert à proposer un transfert de droits d'émission vers le compte général d'une autre entité dans le cadre d'une entente de gré à gré en vertu de laquelle la transaction est prévue avoir lieu pas plus de 3 jours après la date de conclusion de l'entente. Le transfert des droits d'émission prend effet lorsque la dernière des étapes suivantes est complétée :

Étape 1 : Un représentant de comptes du cédant propose le transfert dans le système CITSS. Après qu'il a cliqué Soumettre, l'étape 1 est complétée et le transfert a le statut Proposé. Les représentants de comptes du cédant en sont avisés par courriel.

Étape 2 : Un représentant de comptes du cédant approuve la proposition de transfert dans le système CITSS. À l'exception des participants personnes physiques, le représentant qui approuve le transfert doit être différent de celui qui l'a proposé. La proposition de transfert doit être approuvée avant minuit (heure de l'EST) le second jour calendaire suivant la proposition de transfert. Après que le représentant de comptes a cliqué Soumettre le transfert, l'étape 2 est complétée et le transfert a le statut Approuvé. Les représentants de comptes du cédant et du cessionnaire en sont avisés par courriel.

Étape 3 : Un représentant de comptes du cessionnaire accepte la proposition de transfert dans le système CITSS. Le transfert doit être accepté avant minuit (heure de l'Est) le troisième jour calendaire suivant la proposition de transfert. Après que le représentant de comptes a cliqué Soumettre le transfert, l'étape 3 est complétée et le transfert a le statut Complété. Les représentants de comptes du cédant et du cessionnaire en sont avisés par courriel.

Un prix de zéro peut être saisi si l'entente ne contient pas de prix pour les droits d'émission et que le transfert proposé :

- est entre entités faisant partie du même groupe d'entités liées.
- est une entente de vente liée incluant des produits autres que des droits d'émission sans en préciser le prix.
- pour une entité californienne, satisfait aux critères stipulés dans le règlement de plafonnement des émissions de GES de la Californie. Veuillez vous référer à la réglementation de la Californie avant d'entrer un prix de 0.

Consulter la réglementation du gouvernement participant pour plus de détails quant aux conditions particulières.

Détails du compte du cédant

Numéro de compte	QC2792-3308
Type de compte	Général
Dénomination sociale	Citss et associés Inc.
Dénomination commerciale	Citss Org. account
Droit d'émission	2020 Unité d'émission
Solde du compte	240 218
Solde du compte disponible	240 218

Compte du cessionnaire et information de transfert

Numéro de compte * ?

Numéro de référence de l'entité * ?

Quantité * ?

Date d'entente * ?

Date de la transaction ?

Date de transaction non précisée ?

Prix \$ * ?

Si le prix est de zéro, le transfert: ?

Devise ?

Commentaire

En cliquant sur le bouton « Soumettre », je certifie, sous peine des sanctions prévues au Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (R.R.Q., c. Q-2, r. 46.1), que je suis autorisé à faire cette demande au nom de l'entité qui détient les droits d'émission détenus dans ce compte. Je certifie que j'ai personnellement examiné et que je suis familier avec les déclarations et renseignements fournis dans cette page et qu'ils sont véridiques, exacts et complets.

Mot de passe *

Renseignements sur le compte du cédant

Le système CITSS saisit automatiquement les données relatives au compte du cédant en fonction des sélections précédentes.

Renseignements sur le compte du cessionnaire et information relative au transfert

Le RC/RCP doit saisir les données relatives au transfert dans les champs correspondants suivants :

Numéro de compte

C'est le numéro de compte de l'entité cessionnaire. Pour obtenir le numéro de compte de l'entité du cessionnaire, s'adresser à l'un de ses RC/RCP. Le numéro de compte est composé d'une abréviation en deux lettres du gouvernement participant (par exemple « QC » pour Québec) suivi de deux séries de quatre chiffres séparées par un trait d'union (par exemple QC1234-1234).

Numéro de référence de l'entité

C'est le numéro de référence de l'entité cessionnaire. Pour obtenir le numéro de référence de l'entité du cessionnaire, s'adresser à l'un de ses RC/RCP. Le numéro de référence de l'entité est composé de huit chiffres. Il fait partie des renseignements généraux fournis sur la page des détails du compte de l'entité.

Quantité

C'est la quantité de droits d'émission à être transférée. Cette quantité ne peut pas excéder le solde du compte disponible qui est affiché dans le détail du compte cédant (Figure 4). Saisir un nombre entier dans le champ « Quantité ».

Date d'entente

La date de conclusion de l'entente est la date à laquelle un contrat ou une entente est accepté par les parties pour le transfert, présent ou futur, de droits d'émission, par exemple en vertu d'un contrat à terme. La date de conclusion de l'entente et la date de transaction peuvent être différentes.

Date de la transaction

La date de la transaction est la date à laquelle les termes acceptés lors de la conclusion de l'entente sont complétés. Il s'agit habituellement de la date du transfert et du paiement.

Date de transaction non précisée

Cocher cette case seulement si la date de transaction n'est pas précisée dans l'entente.

Prix

Indiquer le prix moyen, en dollars et en cents séparés par une virgule, par droit d'émission de ce type (et non le prix total de la transaction). Le prix moyen est requis pour les transferts vers une autre entité enregistrée dans le système CITSS. Un prix de zéro peut être saisi si l'entente ne contient pas de prix pour les droits d'émission, lorsque le transfert proposé est entre entités faisant partie du même groupe d'entités liées, ou que l'entente prévoit une vente liée incluant des produits autres que des droits d'émission sans en préciser le prix.

Si le prix est de zéro, le transfert

Choisir l'une des deux options appropriées dans le menu déroulant seulement si le prix inscrit est zéro. Un prix de zéro peut être saisi si l'entente ne contient pas de prix pour les droits d'émission et que le transfert proposé :

- est entre entités faisant partie du même groupe d'entités liées.
- est une entente de vente liée incluant des produits autres que des droits d'émission sans en préciser le prix.

Devise

La devise est requise lorsqu'un prix est entré. USD est le dollar des États-Unis. CAD est le dollar canadien.

Visualisation de la demande de transfert

La page « Détails du transfert de droits d'émission », présentée à la Figure 5, s'affiche à la suite de la soumission d'une proposition de transfert.

Le tableau de l'historique des transferts, situé au bas de l'écran, indique la date et l'heure de la soumission de chaque proposition ainsi que le nom du RC/RCP qui l'a soumise. Une proposition de transfert peut être annulée en tout temps par le RC/RCP qui l'a soumise, tant qu'elle n'a pas été approuvée et que le statut « Proposé » est affiché.

Approbation de la demande de transfert

Lorsque le transfert a été proposé par un RC/RCP du cédant, un autre RC/RCP du cédant doit approuver la proposition de transfert. Voir la section 4.

Figure 5 : Détails du transfert général - de gré à gré, transaction pas plus de 3 jours après la conclusion de l'entente

Détails du transfert de droits d'émission

Cette page présente l'information détaillée à propos du transfert correspondant au numéro d'identification de transfert indiqué. Le statut de ce transfert (proposé, approuvé, complété) indique la dernière étape qui a été complétée par les représentants de comptes du cédant et du cessionnaire. La proposition de transfert doit être approuvée, par un représentant de comptes du cédant différent de celui qui a soumis la proposition, avant minuit (heure de l'Est) le second jour calendaire suivant la proposition de transfert. Le transfert doit être accepté, par un représentant de comptes du cessionnaire, avant minuit (heure de l'Est) le troisième jour calendaire suivant la proposition de transfert.

Numéro de compte	QC2792-3306
Type de compte	Général
Numéro d'identification du transfert	126388
Type	Général - de gré à gré <= 3 jours
Droits d'émission	2020 Unité d'émission
Statut du transfert	Proposé ?
Date de l'entente	2018-04-04
Date de la transaction	
Date de transaction non précisée	Oui
Prix	16,00 \$
Devise	CAD
Si le prix est de zéro, le transfert:	
Quantité	25 000

Comptes

	Compte du cédant	Compte du cessionnaire
Dénomination sociale	Citss et associés Inc.	Test Corp.
Dénomination commerciale	Citss Org. account	Quebec Account
Numéro de compte	QC2792-3306	QC2789-3303
Type de compte	Général	Général

Historique des événements de transfert

Événement	Date de l'événement	Commentaire	Action réalisée par
Proposition	2018-04-04 14:11:20 HAE		Marie Tremblay

[Retour](#)
[Annuler la proposition de transfert](#)

3.3.2 Transfert de gré à gré, transaction plus de trois jours après la conclusion de l'entente ou impliquant plusieurs transferts ou vente liée

Cette opération permet de proposer un transfert de droits d'émission vers le compte général d'une **autre entité** dans le cadre d'une entente de gré à gré en vertu de laquelle **la transaction est prévue avoir lieu plus de 3 jours après la date de conclusion de l'entente**, ou qui implique plusieurs transferts de droits, ou qui prévoit la liaison de droits avec d'autres produits achetés ou vendus.

Proposition de transfert

- ÉTAPE 1** Pour compléter une proposition de transfert, tous les champs marqués d'un astérisque (*) doivent être remplis (Figure 6 et Figure 7).
- ÉTAPE 2** Attester l'exactitude et l'exhaustivité des renseignements fournis sur le transfert **en saisissant le mot de passe** dans le champ situé en dessous de l'attestation.
- ÉTAPE 3** Pour soumettre la proposition de transfert, cliquer sur le bouton « **Soumettre** » situé au bas de l'écran.



La section 8 indique la manière d'obtenir le numéro de compte général et le numéro de référence de l'entité du cessionnaire.

Figure 6 : Saisie des informations du transfert général - de gré à gré, transaction plus de trois jours après la conclusion de l'entente (partie supérieure)

Transfert du compte général - de gré à gré, transaction plus de trois jours après la conclusion de l'entente ou impliquant plusieurs transferts ou vente liée

Cette page sert à proposer un transfert de droits d'émission vers le compte général d'une autre entité, dans le cadre d'une entente de gré à gré en vertu de laquelle la transaction est prévue avoir lieu plus de 3 jours après la date de conclusion de l'entente, ou dont l'entente implique plusieurs transferts de droits d'émission ou la liaison de droits d'émission avec d'autres produits. Le transfert des droits d'émission prend effet lorsque la dernière des étapes suivantes est complétée :

Étape 1 : Un représentant de comptes du cédant propose le transfert dans le système CITSS. Après qu'il a cliqué Soumettre, l'étape 1 est complétée et le transfert a le statut Proposé. Les représentants de comptes du cédant en sont avisés par courriel.

Étape 2 : Un représentant de comptes du cédant approuve la proposition de transfert dans le système CITSS. À l'exception des participants personnes physiques, le représentant qui approuve le transfert doit être différent de celui qui l'a proposé. La proposition de transfert doit être approuvée avant minuit (heure de l'Est) le second jour calendaire suivant la proposition de transfert. Après que le représentant de comptes a cliqué Soumettre le transfert, l'étape 2 est complétée et le transfert a le statut Approuvé. Les représentants de comptes du cédant et du cessionnaire en sont avisés par courriel.

Étape 3 : Un représentant de comptes du cessionnaire accepte la proposition de transfert dans le système CITSS. Le transfert doit être accepté avant minuit (heure de l'Est) le troisième jour calendaire suivant la proposition de transfert. Après que le représentant de comptes a cliqué Soumettre le transfert, l'étape 3 est complétée et le transfert a le statut Complété. Les représentants de comptes du cédant et du cessionnaire en sont avisés par courriel.

Un prix de zéro peut être saisi si l'entente ne contient pas de prix pour les droits d'émission et que le transfert proposé :

- est entre entités faisant partie du même groupe d'entités liées.
- est une entente de vente liée incluant des produits autres que des droits d'émission sans en préciser le prix.
- pour une entité californienne, satisfait aux critères stipulés dans le règlement de plafonnement des émissions de GES de la Californie. Veuillez vous référer à la réglementation de la Californie avant d'entrer un prix de 0.

Consulter la réglementation du gouvernement participant pour plus de détails quant aux conditions particulières.

Détails du compte du cédant

Numéro de compte	QC2789-3303
Type de compte	Général
Dénomination sociale	Test Corp.
Dénomination commerciale	Quebec Account
Droit d'émission	2020 Unité d'émission
Solde du compte	174 896
Solde du compte disponible	174 896

Compte du cessionnaire et information de transfert

Numéro de compte	*	<input type="text" value="QC2793-3308"/>	?
Numéro de référence de l'entité	*	<input type="text" value="19848100"/>	?
Quantité	*	<input type="text" value="20000"/>	?
Date d'entente	*	4 <input type="text"/> avril <input type="text"/> 2018 <input type="text"/>	?
Date de la transaction		<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	?
Date de transaction non précisée		<input type="checkbox"/>	?
L'entente prévoit-elle d'autres transferts après celui-ci?	*	<input type="text" value="-- Sélectionner --"/>	?
L'entente prévoit-elle le transfert d'autres produits?	*	<input type="text" value="-- Sélectionner --"/>	?

Renseignements sur le compte du cédant

Le système CITSS saisit automatiquement les données relatives au compte du cédant en fonction des sélections précédentes.

Renseignements sur le compte du cessionnaire et information relative au transfert

Le RC/RCP doit saisir les données relatives au transfert dans les champs correspondants suivants :

Numéro de compte

C'est le numéro de compte de l'entité cessionnaire. Pour obtenir le numéro de compte de l'entité du cessionnaire, s'adresser à l'un de ses RC/RCP. Le numéro de compte est composé d'une abréviation en deux lettres du gouvernement participant (par exemple « QC » pour Québec) suivie de deux séries de quatre chiffres séparées par un trait d'union (par exemple QC1234-1234).

Numéro de référence de l'entité

C'est le numéro de référence de l'entité cessionnaire. Pour obtenir le numéro de référence de l'entité du cessionnaire, s'adresser à l'un de ses RC/RCP. Le numéro de référence de l'entité est composé de huit chiffres.

Quantité

C'est la quantité de droits d'émission à être transférée. Cette quantité ne peut pas excéder le solde du compte disponible qui est affiché dans le détail du compte cédant (Figure 6). Saisir un nombre entier dans le champ « Quantité ».

Date d'entente

La date de conclusion de l'entente est la date à laquelle un contrat ou une entente est accepté par les parties pour le transfert, présent ou futur, de droits d'émission, par exemple en vertu d'un contrat à terme. La date de conclusion de l'entente et la date de transaction peuvent être différentes.

Date de la transaction

La date de la transaction est la date à laquelle les termes acceptés lors de la conclusion de l'entente sont complétés. Il s'agit habituellement de la date du transfert et du paiement.

Date de transaction non précisée

Cocher cette case seulement si la date de transaction n'est pas précisée dans l'entente.

L'entente prévoit-elle d'autres transferts après celui-ci?

Si l'entente prévoit d'autre(s) transfert(s) de droits d'émission après celui-ci, choisir « Oui ». Si l'entente ne prévoit pas d'autre transfert de droits d'émission ou que ce transfert est le dernier prévu par l'entente, choisir « Non ».

L'entente prévoit-elle le transfert d'autres produits?

Si l'entente prévoit le transfert d'autre(s) produit(s) accompagnant les droits d'émission, choisir « Oui ». Si l'entente prévoit seulement le transfert de droits d'émission, choisir « Non ».

Renseignements sur le prix

Compléter l'une des options suivantes de renseignements sur le prix (voir Figure 7) :

1. Prix fixé

Prix fixé \$

Si l'entente prévoit un prix moyen par droit d'émission qui est fixe, inscrire ce prix moyen, en dollars et en cents séparés par une virgule, par droit d'émission (et non pas le prix total de la transaction). Le prix moyen est requis pour les transferts vers d'autres entités. Un prix de zéro peut être saisi si l'entente ne contient pas de prix pour les droits d'émission, lorsque le transfert proposé est entre entités faisant partie du même groupe d'entités liées, ou que l'entente prévoit une vente liée incluant des produits autres que des droits d'émission sans en préciser le prix.

Si le prix est de zéro, le transfert :

Choisir l'une des deux options appropriées dans le menu déroulant seulement si le prix inscrit est zéro. Un prix de zéro peut être saisi si l'entente ne contient pas de prix pour les droits d'émission et que le transfert proposé :

- est entre entités faisant partie du même groupe d'entités liées.
- est une entente de vente liée incluant des produits autres que des droits d'émission sans en préciser le prix.

2. Prix de base + Marge

Prix de base \$

Si l'entente prévoit un prix de base et une marge, inscrire ici le prix de base moyen (et non le prix total de la transaction) en dollars et en cents, séparés par une virgule.

Marge \$

Si l'entente prévoit un prix de base et une marge, inscrire ici la marge moyenne (et non pas la marge totale de la transaction) en dollars et en cents, séparés par une virgule.

Devise

La devise est requise lorsqu'un prix est entré. USD est le dollar des États-Unis. CAD est le dollar canadien.

3. Autre méthode de détermination du prix

Description de la méthode de détermination du prix

Si l'entente ne précise pas de prix fixe ou de prix de base plus une marge, inscrire ici une brève description de la méthode de détermination du prix.

Figure 7 : Saisie des informations du transfert général - de gré à gré, transaction plus de trois jours après la conclusion de l'entente (partie inférieure)

Renseignements sur le prix (compléter une des options suivantes): *

1. Prix fixé

Prix fixé \$?

Si le prix est de zéro, le transfert:

-- Sélectionner -- ?

Devise ?

2. Prix de base + Marge

Prix de base \$?

Marge \$?

Devise ?

3. Autre méthode de détermination du prix

Description de la méthode de détermination du prix ?

Commentaire

En cliquant sur le bouton « Soumettre », je certifie, sous peine des sanctions prévues au Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (R.R.Q., c. Q-2, r. 46.1), que je suis autorisé à faire cette demande au nom de l'entité qui détient les droits d'émission détenus dans ce compte. Je certifie que j'ai personnellement examiné et que je suis familier avec les déclarations et renseignements fournis dans cette page et qu'ils sont véridiques, exacts et complets.

Mot de passe *

Visualisation de la demande de transfert

La page « Détails du transfert des droits d'émission », présentée à la Figure 8 s'affiche à la suite de la soumission d'une proposition de transfert.

Le tableau de l'historique des transferts, situé au bas de l'écran, indique la date et l'heure de la soumission de chaque proposition ainsi que le nom du RC/RCP qui l'a soumise. Une proposition de transfert peut être annulée en tout temps par le RC/RCP qui l'a soumise, tant qu'elle affiche le statut « Proposé ».

Approbation de la demande de transfert

Lorsque le transfert a été proposé par un RC/RCP du cédant, un autre RC/RCP du cédant doit approuver la proposition de transfert. Voir la section 4.

Figure 8 : Détails du transfert général - de gré à gré, transaction plus de trois jours après la conclusion de l'entente

Détails du transfert de droits d'émission

Cette page présente l'information détaillée à propos du transfert correspondant au numéro d'identification de transfert indiqué. Le statut de ce transfert (proposé, approuvé, complété) indique la dernière étape qui a été complétée par les représentants de comptes du cédant et du cessionnaire. La proposition de transfert doit être approuvée, par un représentant de comptes du cédant différent de celui qui a soumis la proposition, avant minuit (heure de l'Est) le second jour calendaire suivant la proposition de transfert. Le transfert doit être accepté, par un représentant de comptes du cessionnaire, avant minuit (heure de l'Est) le troisième jour calendaire suivant la proposition de transfert.

Numéro de compte	QC2789-3303
Type de compte	Général
Numéro d'identification du transfert	126389
Type	Général - de gré à gré > 3 jours/multiple/vente liée
Droits d'émission	2020 Unité d'émission
Statut du transfert	Proposé ?
Date de l'entente	2018-04-04
Date de la transaction	
Date de transaction non précisée	Oui
L'entente prévoit-elle d'autres transferts après celui-ci?	Oui
L'entente prévoit-elle le transfert d'autres produits?	Non
Prix fixé	18,00 \$
Devise	CAD
Si le prix est de zéro, le transfert:	
Prix de base	
Marge	
Description de la méthode de détermination du prix	
Quantité	20 000

Comptes

	Compte du cédant	Compte du cessionnaire
Dénomination sociale	Test Corp.	UAT et associés Inc.
Dénomination commerciale	Quebec Account	UAT et associés Inc.
Numéro de compte	QC2789-3303	QC2793-3308
Type de compte	Général	Général

Historique des événements de transfert

Événement	Date de l'événement	Commentaire	Action réalisée par
Proposition	2018-04-04 16:02:48 HAE		Test_BW Four

[Retour](#)
[Annuler la proposition de transfert](#)

3.3.3 Transfert via une bourse ou un autre service de transaction (excluant une chambre de compensation enregistrée dans le système CITSS)

Cette opération permet de proposer un transfert de droits d'émission vers le compte général d'une **autre entité** dans le cadre d'un accord **faisant intervenir une bourse ou un autre service de transaction**.

NOTE : Ne pas faire ce choix pour effectuer un transfert vers une chambre de compensation.

Proposition de transfert

- ÉTAPE 1** Pour faire une proposition de transfert, tous les champs marqués d'un astérisque (*) doivent être remplis (Figure 9).
- ÉTAPE 2** Attester l'exactitude et l'exhaustivité des renseignements fournis sur le transfert **en saisissant le mot de passe** dans le champ situé en dessous de l'attestation.
- ÉTAPE 3** Pour soumettre la proposition de transfert, cliquer sur le bouton « **Soumettre** » situé au bas de l'écran.



La section 8 indique la manière d'obtenir le numéro de compte général et le numéro de référence de l'entité du cessionnaire.

Figure 9 : Saisie des informations du transfert général - via une bourse ou un autre service de transaction

Proposer un transfert général - via une bourse ou un autre service de transaction

Cette page sert à proposer un transfert de droits d'émission vers le compte général d'une autre entité, dans le cadre d'une entente faisant intervenir une bourse ou un autre service de transaction. Ne pas utiliser cette page pour transférer des droits d'émission vers une chambre de compensation. Le transfert des droits d'émission prend effet lorsque la dernière des étapes suivantes est complétée :

Étape 1 : Un représentant de comptes du cédant propose le transfert dans le système CITSS. Après qu'il a cliqué Soumettre, l'étape 1 est complétée et le transfert a le statut Proposé. Les représentants de comptes du cédant en sont avisés par courriel.

Étape 2 : Un représentant de comptes du cédant approuve la proposition de transfert dans le système CITSS. À l'exception des participants personnes physiques, le représentant qui approuve le transfert doit être différent de celui qui l'a proposé. La proposition de transfert doit être approuvée avant minuit (heure de l'Est) le second jour calendaire suivant la proposition de transfert. Après que le représentant de comptes a cliqué Soumettre le transfert, l'étape 2 est complétée et le transfert a le statut Approuvé. Les représentants de comptes du cédant et du cessionnaire en sont avisés par courriel.

Étape 3 : Un représentant de comptes du cessionnaire accepte la proposition de transfert dans le système CITSS. Le transfert doit être accepté avant minuit (heure de l'Est) le troisième jour calendaire suivant la proposition de transfert. Après que le représentant de comptes a cliqué Soumettre le transfert, l'étape 3 est complétée et le transfert a le statut Complété. Les représentants de comptes du cédant et du cessionnaire en sont avisés par courriel.

Détails du compte du cédant

Numéro de compte	QC2789-3303
Type de compte	Général
Dénomination sociale	Test Corp.
Dénomination commerciale	Quebec Account
Droit d'émission	2017 Unité d'émission
Solde du compte	143 500
Solde du compte disponible	143 500

Compte du cessionnaire et information de transfert

Numéro de compte * ?

Numéro de référence de l'entité * ?

Quantité * ?

Code de la bourse et du contrat ?

Le code de bourse et de contrat n'est pas disponible parmi les choix ?

Autre bourse ?

Autre contrat ?

Date de clôture de la séance pour le contrat * ?

Prix à la clôture de la séance pour le contrat * ?

Devise * ?

Commentaire

En cliquant sur le bouton « Soumettre », je certifie, sous peine des sanctions prévues au Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (R.R.Q., c. Q-2, r. 46.1), que je suis autorisé à faire cette demande au nom de l'entité qui détient les droits d'émission détenus dans ce compte. Je certifie que j'ai personnellement examiné et que je suis familier avec les déclarations et renseignements fournis dans cette page et qu'ils sont véridiques, exacts et complets.

Mot de passe *

Renseignements sur le compte du cédant

Le système CITSS saisit automatiquement les données relatives au compte du cédant en fonction des sélections précédentes.

Renseignements sur le compte du cessionnaire et information relative au transfert

Le RC/RCP doit saisir les données relatives au transfert dans les champs correspondants suivants :

Numéro de compte

C'est le numéro de compte de l'entité cessionnaire. Pour obtenir ce numéro, s'adresser à l'un de ses RC/RCP. Le numéro de compte est composé d'une abréviation en deux lettres du nom du gouvernement participant (par exemple, QC pour Québec) suivie de deux séries de quatre chiffres séparées par un trait d'union (par exemple, QC1234-1234).

Numéro de référence de l'entité

C'est le numéro de référence de l'entité cessionnaire. Pour obtenir ce numéro de référence, s'adresser à l'un de ses RC/RCP. Le numéro de référence de l'entité est composé de huit chiffres.

Quantité

C'est la quantité de droits d'émission à transférer. Cette quantité ne peut excéder le solde du compte disponible qui est affiché dans les détails du compte du cédant (Figure 9). Saisir un nombre entier dans le champ « Quantité ».

Code de la bourse et du contrat

Choisir le code correspondant à la bourse par laquelle transige les droits d'émission de la transaction, ainsi que le code que cette bourse a assigné au contrat. Si le code de la bourse et du contrat n'est pas disponible parmi les choix, voir le champ suivant.

Le code de la bourse et du contrat n'est pas disponible parmi les choix

Cocher cette case seulement si le code de la bourse et du contrat n'est pas disponible parmi les choix du menu déroulant ci-dessus. Si cette case est cochée, inscrire l'information demandée dans les champs « Autre bourse » et « Autre contrat » ci-dessous.

Autre bourse

Inscrire le code d'une autre bourse seulement si la case « Le code de la bourse et du contrat n'est pas disponible parmi les choix » a été cochée.

Autre contrat

Inscrire un autre code de contrat seulement si la case « Le code de la bourse et du contrat n'est pas disponible parmi les choix » a été cochée.

Date de clôture de la séance pour le contrat

La date de clôture de la séance pour le contrat est la date à laquelle le contrat arrive à échéance, c'est aussi la date à laquelle le prix pour le transfert des droits d'émission est établi.

Prix à la clôture de la séance pour le contrat

Le prix à la clôture de la séance pour le contrat est le prix des droits d'émission de ce code de contrat établi à la fermeture de cette bourse le jour d'échéance du contrat.

Devise

La devise est requise lorsqu'un prix est saisi. USD est le dollar des États-Unis. CAD est le dollar canadien.

Visualisation de la demande de transfert

La page « Détails du transfert des droits d'émission », illustrée dans la Figure 10 s'affiche à la suite de la soumission d'une proposition de transfert.

Le tableau de l'historique des transferts, situé au bas de l'écran, indique la date et l'heure de la soumission de chaque proposition ainsi que le nom du RC/RCP qui l'a soumise. Une proposition de transfert peut être annulée en tout temps par le RC/RCP qui l'a soumise, tant qu'elle affiche le statut « Proposé ».

Approbation de la demande de transfert

Lorsque le transfert a été proposé par un RC/RCP du cédant, un autre RC/RCP du cédant doit approuver la proposition de transfert. Voir la section 4.

Figure 10 : Détails du transfert général - via une bourse ou un autre service de transaction

Détails du transfert de droits d'émission

Cette page présente l'information détaillée à propos du transfert correspondant au numéro d'identification de transfert indiqué. Le statut de ce transfert (proposé, approuvé, complété) indique la dernière étape qui a été complétée par les représentants de comptes du cédant et du cessionnaire. La proposition de transfert doit être approuvée, par un représentant de comptes du cédant différent de celui qui a soumis la proposition, avant minuit (heure de l'Est) le second jour calendaire suivant la proposition de transfert. Le transfert doit être accepté, par un représentant de comptes du cessionnaire, avant minuit (heure de l'Est) le troisième jour calendaire suivant la proposition de transfert.

Numéro de compte	QC2789-3303
Type de compte	Général
Numéro d'identification du transfert	126390
Type	Général - Bourse
Droits d'émission	2017 Unité d'émission
Statut du transfert	Proposé ?
Code de la bourse et du contrat	ICE - CAN
Date de clôture de la séance pour le contrat	2018-04-04
Prix à la clôture de la séance pour le contrat	18,00 \$
Devise	CAD
Quantité	25 000

Comptes

	Compte du cédant	Compte du cessionnaire
Dénomination sociale	Test Corp.	TSWG Team Inc.
Dénomination commerciale	Quebec Account	TSWG Organisation
Numéro de compte	QC2789-3303	QC2794-3310
Type de compte	Général	Général

Historique des événements de transfert

Événement	Date de l'événement	Commentaire	Action réalisée par
Proposition	2018-04-04 16:31:15 HAE		Test_BW Four

3.3.4 Transfert d'un compte général à un compte de conformité

Cette opération permet de proposer un transfert de droits d'émission du compte général d'un émetteur vers son compte de conformité.

Chaque émetteur possède un compte de conformité lui permettant de couvrir ses émissions à la fin de chacune des périodes de conformité. Les transferts vers un compte de conformité sont **irréversibles** et les droits d'émission qui y sont transférés **ne pourront plus être transférés** par l'émetteur. Le transfert de droits d'émission au compte de conformité d'un autre émetteur n'est pas autorisé.

Proposition de transfert

- ÉTAPE 1** Pour faire une proposition de transfert, tous les champs marqués d'un astérisque (*) doivent être remplis (Figure 11).
- ÉTAPE 2** Attester l'exactitude et l'exhaustivité des renseignements fournis sur le transfert **en saisissant le mot de passe** dans le champ situé en dessous de l'attestation.
- ÉTAPE 3** Pour soumettre la proposition de transfert, cliquer sur le bouton « **Soumettre** » situé au bas de l'écran.



La section 8 indique la manière d'obtenir le numéro de compte général et le numéro de référence de l'entité du cessionnaire.

Figure 11 : Saisie des informations du transfert vers un compte de conformité

Préparer le transfert à partir du compte général

Vous pouvez utiliser cette page pour transférer des droits d'émission du compte général de l'entité que vous représentez vers son compte de conformité. **Transférer des droits d'émission vers ce compte de conformité est un acte permanent.** Les droits d'émission ne seront pas transférés vers le compte de conformité avant que les étapes suivantes aient été complétées :

Étape 1: Un représentant du compte du cédant propose un transfert dans le système CITSS. Après avoir soumis la demande (bouton « Soumettre »), l'étape 1 sera complétée et la demande de transfert sera proposée. Les représentants de comptes du cédant seront avertis par courriel.

Étape 2: Un représentant du compte du cédant approuve la demande de transfert dans le système CITSS. À l'exception d'un transfert qui est proposé à partir d'un compte détenu par un participant qui est une personne physique, le représentant qui approuve un transfert doit être différent de celui qui le propose. Le transfert doit être approuvé avant minuit (Heure de l'est) du deuxième jour calendaire suivant la proposition de transfert.

Une demande de transfert vers un compte de conformité NE NÉCESSITE PAS d'acceptation et est complété dès l'approbation par le deuxième représentant du compte du cédant (étape 2).

Détails du compte du cédant

Numéro de compte	QC2788-3301
Type de compte	Général
Dénomination sociale	Tremblay et associés Inc.
Dénomination commerciale	Tremblay et associés
Droit d'émission	2017 Unité d'émission
Solde du compte	112 300
Solde du compte disponible	112 300

Compte du cessionnaire et information de transfert

Numéro de compte	QC2788-3302
Nom du compte	Tremblay et associés Inc.
Type de compte	De conformité
Quantité	* <input type="text" value="67000"/> ?
Commentaire	<input type="text"/>

En cliquant sur le bouton « Soumettre », je certifie, sous peine des sanctions prévues au Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (R.R.Q., c. Q-2, r. 46.1), que je suis autorisé à faire cette demande au nom de l'entité qui détient les droits d'émission détenus dans ce compte. Je certifie que j'ai personnellement examiné et que je suis familier avec les déclarations et renseignements fournis dans cette page et qu'ils sont véridiques, exacts et complets.

Mot de passe	* <input type="password" value="••••••••"/>
--------------	---

Renseignements sur le compte du cédant

Le système CITSS saisit automatiquement les données relatives au compte du cédant en fonction des sélections précédentes.

Renseignements sur le compte du cessionnaire et information relative au transfert

Le RC/RCP doit saisir les données relatives au transfert dans le champs correspondant suivant :

Quantité de droits d'émission à transférer

Indiquer le nombre de droits d'émission à transférer. Cette quantité ne peut pas excéder le solde du compte disponible qui est affiché dans le détail du compte cédant (Figure 11). Le nombre indiqué doit être entier.

Visualisation de la demande de transfert

La page « Détails du transfert des droits d'émission », illustrée à la Figure 12, s'affiche à la suite de la soumission d'une proposition de transfert.

Le tableau de l'historique des transferts, situé au bas de l'écran, indique la date et l'heure de la soumission de chaque proposition ainsi que le nom du RCP/RC qui l'a soumise. Une proposition de transfert peut être annulée en tout temps par le RCP/RC qui l'a soumise, tant qu'elle affiche le statut « Proposé ».

Approbation de la demande de transfert

Lorsque le transfert a été proposé par un RC/RCP du cédant, un autre RC/RCP du cédant doit approuver la proposition de transfert. Voir la section 4.

Figure 12 : Détails du transfert vers un compte de conformité

Détails du transfert des droits d'émission

Cette page présente l'information détaillée à propos du transfert correspondant au numéro d'identification de transfert indiqué. Le statut de ce transfert (proposé, approuvé, complété) indique la dernière étape qui a été complétée par les représentants de comptes du cédant. La proposition de transfert doit être approuvée par un représentant de comptes du cédant différent de celui qui a soumis la proposition, avant minuit (heure de l'Est) le second jour calendaire suivant la proposition de transfert. Une demande de transfert vers le compte de conformité NE NÉCESSITE PAS d'acceptation et est complétée dès l'approbation par le deuxième représentant de compte du cédant.

Numéro de compte	QC2788-3301
Type de compte	Général
Numéro d'identification du transfert	126558
Type	De conformité
Droits d'émission	2017 Unité d'émission
Statut du transfert	Proposé ?
Quantité	67 000

Comptes

	Compte du cédant	Compte du cessionnaire
Dénomination sociale	Tremblay et associés Inc.	Tremblay et associés Inc.
Dénomination commerciale	Tremblay et associés	Tremblay et associés
Numéro de compte	QC2788-3301	QC2788-3302
Type de compte	Général	De conformité

Historique des événements de transfert

Événement	Date de l'événement	Commentaire	Action réalisée par
Proposition	2018-04-09 14:56:38 HAE		Marie Tremblay

3.3.5 Transfert d'un compte général à une chambre de compensation

Cette opération permet de proposer un transfert de droits d'émission du compte général d'un émetteur vers une chambre de compensation.

Proposition de transfert

- ÉTAPE 1** Pour faire une proposition de transfert, tous les champs marqués d'un astérisque (*) doivent être remplis (Figure 13).
- ÉTAPE 2** Attester l'exactitude et l'exhaustivité des renseignements fournis sur le transfert **en saisissant le mot de passe** dans le champ situé en dessous de l'attestation.
- ÉTAPE 3** Pour soumettre la proposition de transfert, cliquer sur le bouton « **Soumettre** » situé au bas de l'écran.



La section 8 indique la manière d'obtenir le numéro de compte général et le numéro de référence de l'entité du cessionnaire.

Figure 13 : Saisie des informations du transfert d'un compte général vers une chambre de compensation

Proposer un transfert général - vers une chambre de compensation

Cette page sert à proposer un transfert de droits d'émission vers le compte d'une chambre de compensation. La chambre de compensation détient temporairement des droits d'émission dans son compte afin de compenser et de régler un transfert entre deux entités inscrites dans le système CITSS. Une chambre de compensation doit être inscrite dans le système CITSS. Le transfert des droits d'émission prend effet lorsque la dernière des étapes suivantes est complétée :

Étape 1 : Un représentant de comptes du cédant propose le transfert dans le système CITSS. Après qu'il a cliqué sur le bouton « Soumettre », l'étape 1 est complétée et le transfert a le statut « Proposé ». Les représentants de comptes du cédant en sont avisés par courriel.

Étape 2 : Un représentant de comptes du cédant approuve la proposition de transfert dans le système CITSS. À l'exception des participants personnes physiques, le représentant qui approuve le transfert doit être différent de celui qui l'a proposé. La proposition de transfert doit être approuvée avant minuit (heure de l'Est) le second jour calendaire suivant la proposition de transfert. Après que le représentant de comptes a cliqué sur le bouton « Soumettre le transfert », l'étape 2 est complétée et le transfert a le statut « Complété ». Les représentants de comptes du cédant et du cessionnaire en sont avisés par courriel.

Une demande de transfert vers le compte d'une chambre de compensation ne requiert pas d'acceptation. Le transfert prend effet lorsque le second représentant de comptes du cédant approuve la proposition de transfert.

Détails du compte du cédant

Numéro de compte	QC2788-3301
Type de compte	Général
Dénomination sociale	Tremblay et associés Inc.
Dénomination commerciale	Tremblay et associés
Droit d'émission	2020 Unité d'émission
Solde du compte	216 870
Solde du compte disponible	216 870

Compte du cessionnaire et informations de transfert

Numéro de compte * ?

Numéro de référence de l'entité * ?

Quantité * ?

Code de la bourse et du contrat ?

Le code de bourse et de contrat n'est pas disponible parmi les choix ?

Autre bourse ?

Autre contrat ?

Date de clôture de la séance pour le contrat * ?

Prix à la clôture de la séance pour le contrat * ?

Devise * ?

Commentaire

En cliquant sur le bouton « Soumettre », je certifie, sous peine des sanctions prévues au Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (R.R.Q., c. Q-2, r. 46.1), que je suis autorisé à faire cette demande au nom de l'entité qui détient les droits d'émission détenus dans ce compte. Je certifie que j'ai personnellement examiné et que je suis familier avec les déclarations et renseignements fournis dans cette page et qu'ils sont véridiques, exacts et complets.

Mot de passe *

Renseignements sur le compte du cédant

Le système CITSS saisit automatiquement les données relatives au compte du cédant en fonction des sélections précédentes.

Renseignements sur le compte du cessionnaire et information relative au transfert

Le RC/RCP doit saisir les données relatives au transfert dans les champs correspondants suivants :

Numéro de compte

C'est le numéro de compte de l'entité cessionnaire. Pour obtenir le numéro de compte de l'entité du cessionnaire, s'adresser à l'un de ses RC/RCP. Le numéro de compte est composé d'une abréviation en deux lettres du gouvernement participant (par exemple « QC » pour Québec) suivie de deux séries de quatre chiffres séparées par un trait d'union (par exemple QC1234-1234).

Numéro de référence de l'entité

C'est le numéro de référence de l'entité cessionnaire. Pour obtenir le numéro de référence de l'entité du cessionnaire, s'adresser à l'un de ses RC/RCP. Le numéro de référence de l'entité est composé de huit chiffres.

Quantité

C'est la quantité de droits d'émission à être transférée. Cette quantité ne peut pas excéder le solde du compte disponible qui est affiché dans le détail du compte cédant (Figure 13). Saisir un nombre entier dans le champ « Quantité ».

Code de la bourse et du contrat

Choisir le code correspondant à la bourse par laquelle transige les droits d'émission de la transaction, ainsi que le code que cette bourse a assigné au contrat. Si le code de la bourse et du contrat n'est pas disponible parmi les choix, voir le champ suivant.

Le code de la bourse et du contrat n'est pas disponible parmi les choix

Cocher cette case seulement si le code de la bourse et du contrat n'est pas disponible parmi les choix du menu déroulant ci-dessus. Si cette case est cochée, inscrire l'information demandée dans les champs « Autre bourse » et « Autre contrat » ci-dessous.

Autre bourse

Inscrire le code d'une autre bourse seulement si la case « Le code de la bourse et du contrat n'est pas disponible parmi les choix » a été cochée.

Autre contrat

Inscrire un autre code de contrat seulement si la case « Le code de la bourse et du contrat n'est pas disponible parmi les choix » a été cochée.

Date de clôture de la séance pour le contrat

La date de clôture de la séance pour le contrat est la date à laquelle le contrat arrive à échéance, c'est aussi la date à laquelle le prix pour le transfert des droits d'émission est établi.

Prix à la clôture de la séance pour le contrat

Le prix à la clôture de la séance pour le contrat est le prix des droits d'émission de ce code de contrat établi à la fermeture de cette bourse le jour d'échéance du contrat.

Devise

La devise est requise lorsqu'un prix est entré. USD est le dollar des États-Unis. CAD est le dollar canadien.

Visualisation de la demande de transfert

La page « Détails du transfert des droits d'émission », illustrée à la Figure 14, s'affiche à la suite de la soumission d'une proposition de transfert.

Le tableau de l'historique des transferts, situé au bas de l'écran, indique la date et l'heure de la soumission de chaque proposition ainsi que le nom du RC/RCP qui l'a soumise. Une proposition de transfert peut être annulée en tout temps par le RC/RCP qui l'a soumise, tant qu'elle affiche le statut « Proposé ».

Approbation de la demande de transfert

Lorsque le transfert a été proposé par un RC/RCP du cédant, un autre RC/RCP du cédant doit approuver la proposition de transfert. Voir la section 4.

Figure 14 : Détails du transfert vers la chambre de compensation

Détails du transfert des droits d'émission

Cette page présente l'information détaillée à propos du transfert correspondant au numéro d'identification de transfert indiqué. Le statut de ce transfert (proposé, approuvé, complété) indique la dernière étape qui a été complétée par les représentants de comptes du cédant. La proposition de transfert doit être approuvée, par un représentant de comptes du cédant différent de celui qui a soumis la proposition, avant minuit (heure de l'Est) le second jour calendaire suivant la proposition de transfert. Une demande de transfert vers une chambre de compensation NE NÉCESSITE PAS d'acceptation et est complétée dès l'approbation par le deuxième représentant de compte du cédant.

Numéro de compte	QC2788-3301
Type de compte	Général
Numéro d'identification du transfert	126559
Type	Vers la chambre de compensation
Droits d'émission	2020 Unité d'émission
Statut du transfert	Proposé ?
Code de la bourse et du contrat	ICE - CAN
Date de clôture de la séance pour le contrat	2018-04-09
Prix à la clôture de la séance pour le contrat	16,00 \$
Devise	CAD
Quantité	1 000

Comptes

	Compte du cédant	Compte du cessionnaire
Dénomination sociale	Tremblay et associés Inc.	Compensation Test Inc.
Dénomination commerciale	Tremblay et associés	Compensation Test Inc.
Numéro de compte	QC2788-3301	QC2827-3346
Type de compte	Général	Chambre de compensation

Historique des événements de transfert

Événement	Date de l'événement	Commentaire	Action réalisée par
Proposition	2018-04-09 16:01:55 HAE		Marie Tremblay

3.3.6 Transfert d'un compte général vers le compte de retrait du ministre

Cette opération permet de transférer des droits d'émission vers le compte de retrait du ministre.

Le retrait volontaire de droits d'émission est un **acte permanent** et **ne permet pas de remplir les obligations réglementaires de conformité** d'un émetteur concernant ses émissions de gaz à effet de serre.

Proposition de transfert

ÉTAPE 1 Pour faire une proposition de transfert, tous les champs marqués d'un astérisque (*) doivent être remplis (Figure 15).

ÉTAPE 2 Attester l'exactitude et l'exhaustivité des renseignements fournis sur le transfert **en saisissant le mot de passe** dans le champ situé en dessous de l'attestation.

ÉTAPE 3 Pour soumettre la proposition de transfert, cliquer sur le bouton « **Soumettre** » situé au bas de l'écran.



La section 8 indique la manière d'obtenir le numéro de compte général et le numéro de référence de l'entité du cessionnaire.

Figure 15 : Saisie des informations du transfert vers le compte de retrait du gouvernement

Proposer un transfert vers le compte de retrait du gouvernement

Cette page sert à réaliser un retrait volontaire de droits d'émission. Un retrait volontaire de droits d'émission est un transfert depuis le compte général d'un émetteur ou d'un participant vers le compte de retrait du gouvernement participant. **Le retrait volontaire de droits d'émission est un acte permanent et ne permet pas de remplir les obligations réglementaires de conformité qu'un émetteur a concernant ses émissions de gaz à effet de serre.** Le transfert de retrait volontaire des droits d'émission prend effet lorsque la dernière des étapes suivantes est complétée :

Étape 1 : Un représentant de comptes du cédant propose le transfert dans le système CITSS. Après qu'il a cliqué Soumettre, l'étape 1 est complétée et le transfert a le statut Proposé. Les représentants de comptes du cédant en sont avisés par courriel.

Étape 2 : Un représentant de comptes du cédant approuve la proposition de transfert dans le système CITSS. À l'exception des participants personnes physiques, le représentant qui approuve le transfert doit être différent de celui qui l'a proposé. La proposition de transfert doit être approuvée avant minuit (heure de l'Est) le second jour calendaire suivant la proposition de transfert. Après que le représentant de comptes a cliqué Soumettre le transfert, l'étape 2 est complétée et le transfert a le statut Approuvé. Les représentants de comptes du cédant et l'administrateur du gouvernement participant en sont avisés par courriel.

Étape 3 : L'administrateur du gouvernement participant accepte la proposition de transfert dans le système CITSS. Après qu'il a cliqué Soumettre le transfert, l'étape 3 est complétée et le transfert a le statut Complété. Les représentants de comptes du cédant et l'administrateur du gouvernement participant en sont avisés par courriel.

Détails du compte du cédant

Numéro de compte	QC2788-3301
Type de compte	Général
Dénomination sociale	Tremblay et associés Inc.
Dénomination commerciale	Tremblay et associés
Droit d'émission	2020 Unité d'émission
Solde du compte	215 870
Solde du compte disponible	215 870

Compte du cessionnaire et information de transfert

Numéro de compte	QCJ994-986
Nom du compte	Gouvernement du Québec
Type de compte	Retrait
Quantité	* <input type="text" value="1500"/> ?
Commentaire	<input type="text"/>

En cliquant sur le bouton « Soumettre », je certifie, sous peine des sanctions prévues au Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (R.R.Q., c. Q-2, r. 46.1), que je suis autorisé à faire cette demande au nom de l'entité qui détient les droits d'émission détenus dans ce compte. Je certifie que j'ai personnellement examiné et que je suis familier avec les déclarations et renseignements fournis dans cette page et qu'ils sont véridiques, exacts et complets.

Mot de passe	* <input type="password" value="....."/>
--------------	--

Renseignements sur le compte du cédant

Le système CITSS saisit automatiquement les données relatives au compte du cédant en fonction des sélections précédentes.

Renseignements sur le compte du cessionnaire et information relative au transfert

Le RC/RCP doit saisir les données relatives au transfert dans le champ correspondant suivant :

Quantité

C'est la quantité de droits d'émission à être transférée. Cette quantité ne peut pas excéder le solde du compte disponible qui est affiché dans le détail du compte cédant (Figure 15).

Saisir un nombre entier dans le champ « Quantité ».

Visualisation de la demande de transfert

La page « Détails du transfert des droits d'émission », illustrée à la Figure 16, s'affiche à la suite de la soumission d'une proposition de transfert.

Le tableau de l'historique des transferts, situé au bas de l'écran, indique la date et l'heure de la soumission de chaque proposition ainsi que le nom du RC/RCP qui l'a soumise. Une proposition de transfert peut être annulée en tout temps par le RC/RCP qui l'a soumise, tant qu'elle affiche le statut « Proposé ».

Approbation de la demande de transfert

Lorsque le transfert a été proposé par un RC/RCP du cédant, un autre RC/RCP du cédant doit approuver la proposition de transfert. Voir la section 4.

Figure 16 : Détails du transfert vers le compte de retrait du gouvernement

Détails du transfert des droits d'émission

Cette page présente l'information détaillée à propos du transfert correspondant au numéro d'identification de transfert indiqué. Le statut de ce transfert (proposé, approuvé, complété) indique la dernière étape qui a été complétée par les représentants de comptes du cédant et l'administrateur du gouvernement participant. La proposition de transfert doit être approuvée, par un représentant de comptes du cédant différent de celui qui a soumis la proposition, avant minuit (heure de l'Est) le second jour calendaire suivant la proposition de transfert. Le transfert de retrait volontaire des droits d'émission n'expire pas suite à son approbation et prend effet lorsque l'administrateur du gouvernement participant accepte le transfert.

Numéro de compte	QC2788-3301
Type de compte	Général
Numéro d'identification du transfert	126561
Type	Retrait volontaire
Droits d'émission	2020 Unité d'émission
Statut du transfert	Proposé ?
Quantité	1 500

Comptes

	Compte du cédant	Compte du cessionnaire
Dénomination sociale	Tremblay et associés Inc.	Gouvernement du Québec
Dénomination commerciale	Tremblay et associés	
Numéro de compte	QC2788-3301	QCJ994-986
Type de compte	Général	Retrait

Historique des événements de transfert

Événement	Date de l'événement	Commentaire	Action réalisée par
Proposition	2018-04-09 16:33:08 HAE		Marie Tremblay

4. Approbation d'un transfert

Lorsqu'un RC/RCP soumet une proposition de transfert, le statut « Proposé » s'affiche dans le tableau « Transferts en attente » de la page d'accueil de tous les RC/RCP du cédant. Ces RC/RCP sont également avisés par courriel de la présence d'une proposition de transfert en attente d'approbation.

Un RC/RCP **du cédant, différent de celui qui a proposé le transfert**, doit approuver la proposition de transfert. Un participant personne physique, qui est obligatoirement l'unique représentant de son compte, peut proposer lui-même les transferts qu'il souhaite effectuer.

À partir de la page d'accueil de l'utilisateur, deux encadrés sont présentés (« Mes comptes », et « Transferts en attente ») contenant chacun des catégories clés d'information.

L'encadré « **Transferts en attente** » répertorie les transferts impliquant des comptes pour lesquels l'utilisateur est le RCP, un RC ou un AOC et qui ne sont pas complétés. Les transferts en attente peuvent afficher les statuts « Proposé » ou « Approuvé ».

Les transferts affichant le statut « Proposé » sont en attente de l'approbation de l'un des RC/RCP du cédant.

ÉTAPE 1 Sélectionner le transfert à approuver. Chacun des transferts inscrits dans l'encadré « Transferts en attente » est identifié par un numéro d'identification. Pour approuver un transfert, cliquer sur le numéro du transfert à approuver (voir les numéros de transfert à la Figure 17). La page « Détails du transfert des droits d'émission » s'affichera (Figure 18).

ÉTAPE 2 Vérifier la proposition de transfert. La page « Détails du transfert des droits d'émission », illustrée à la Figure 18, présente les données relatives au transfert sélectionné.

Le tableau « Historique des événements de transfert », situé au bas de la page, indique la date et l'heure de la soumission de chaque proposition de transfert ainsi que le nom du RC/RCP qui l'a soumise. Une proposition de transfert peut être annulée en tout temps par le RC/RCP qui l'a soumise, tant qu'elle affiche le statut « Proposé ».

ÉTAPE 3 Approuver la proposition de transfert. Pour approuver une proposition de transfert, sélectionner la case « Approuvé » située au bas de la page dans le tableau « Approuver ou refuser le transfert ». Il est également possible de refuser cette proposition de transfert en sélectionnant la case « Refusé ».

ÉTAPE 4 Ajouter un commentaire si requis. Ce champs permet d'ajouter un commentaire, par exemple, pour justifier le choix effectué. Tous les RCP/RC et AOC du cédant et du cessionnaire pourront visualiser les commentaires. **Il est obligatoire d'ajouter un commentaire dans le cas d'un refus.** Les RCP/RC et AOC du cessionnaire ne pourront pas visualiser les commentaires et ne seront pas avisés du refus.

ÉTAPE 5 Attester l'exactitude et l'exhaustivité des renseignements fournis sur le transfert **en saisissant le mot de passe** dans le champ situé en dessous de l'attestation.

ÉTAPE 6 **Confirmer l'approbation de la proposition de transfert** en cliquant sur le bouton « Soumettre le transfert » situé au bas de l'écran.

Figure 17 : Page d'accueil de l'utilisateur du système CITSS

The screenshot displays the CITSS user interface. At the top, the WCI, Inc. logo and the title 'CITSS - Système de suivi des droits d'émission (CITSS)' are visible, along with language options (English, Français) and the user's session information (CONNECTÉ SOUS LE NOM : qctest1). The main heading is 'Bienvenue au système CITSS de la WCI' with the last session date: 'Dernière session ouverte : 2018-04-09 16:48:34 HAE'.

A sidebar on the left contains navigation links: 'Fermer la session', 'Accueil', 'Pour nous joindre', 'Mon profil utilisateur', 'Ouverture d'un compte général', 'Rapports', and 'Glossaire'. A blue arrow points from this sidebar towards the 'Transferts en attente' section.

A notification at the top states: 'Votre session a mis un terme à une autre session active qui utilise le même identifiant et mot de passe que les vôtres.'

Mes comptes

Dénomination	Dénomination commerciale	Type de compte	Numéro de compte	Gouvernement participant	Statut du compte	Actions
Tremblay et associés Inc.	Tremblay et associés	Général	QC2788-3301	Québec	Actif	Visualiser
Tremblay et associés Inc.	Tremblay et associés	De conformité	QC2788-3302	Québec	Actif	Visualiser
Test BW One		Général	QC2791-3305	Québec	Actif	Visualiser
Citss et associés Inc.	Citss Org. account	Général	QC2792-3306	Québec	Actif	Visualiser
Citss et associés Inc.	Citss Org. account	De conformité	QC2792-3307	Québec	Actif	Visualiser

5 enregistrements

Transferts en attente

Numéro d'identification du transfert	Nom du compte du cédant	Type de compte du cédant	Nom du compte du cessionnaire	Type de compte du cessionnaire	Statut	Mis à jour le
126558	Tremblay et associés Inc. (QC2788-3301)	Général	Tremblay et associés Inc. (QC2788-3302)	De conformité	Proposé	2018-04-09
126561	Tremblay et associés Inc. (QC2788-3301)	Général	Gouvernement du Québec (QCJ904-986)	Retrait	Proposé	2018-04-09
126562	Tremblay et associés Inc. (QC2788-3301)	Général	Compensation Test Inc. (QC2827-3346)	Chambre de compensation	Proposé	2018-04-09
126563	Tremblay et associés Inc. (QC2788-3301)	Général	Citss et associés Inc. (QC2792-3306)	Général	Proposé	2018-04-09

4 enregistrements

Figure 18 : Détails du transfert des droits d'émission

Détails du transfert de droits d'émission

Cette page présente l'information détaillée à propos du transfert correspondant au numéro d'identification de transfert indiqué. Le statut de ce transfert (proposé, approuvé, complété) indique la dernière étape qui a été complétée par les représentants de comptes du cédant et du cessionnaire. La proposition de transfert doit être approuvée, par un représentant de comptes du cédant différent de celui qui a soumis la proposition, avant minuit (heure de l'Est) le second jour calendaire suivant la proposition de transfert. Le transfert doit être accepté, par un représentant de comptes du cessionnaire, avant minuit (heure de l'Est) le troisième jour calendaire suivant la proposition de transfert.

Numéro de compte	QC2788-3301
Type de compte	Général
Numéro d'identification du transfert	128863
Type	Général - de gré à gré <= 3 jours
Droits d'émission	2017 Unité d'émission
Statut du transfert	Proposé ?
Date de l'entente	2018-04-09
Date de la transaction	
Date de transaction non précisée	Oui
Prix	17,00 \$
Devise	CAD
Si le prix est de zéro, le transfert:	
Quantité	10 000

Comptes

	Compte du cédant	Compte du cessionnaire
Dénomination sociale	Tremblay et associés Inc.	Citss et associés Inc.
Dénomination commerciale	Tremblay et associés	Citss Org. account
Numéro de compte	QC2788-3301	QC2792-3308
Type de compte	Général	Général

Historique des événements de transfert

Événement	Date de l'événement	Commentaire	Action réalisée par
Proposition	2018-04-09 16:49:23 HAE		Marie Tremblay

Approuver ou refuser le transfert

Un transfert vers le compte général CITSS d'une autre entité a été proposé. Ce transfert doit être approuvé ou refusé avant minuit (Heure de l'Est) le second jour calendaire suivant la proposition de transfert par un autre représentant de comptes du cédant. Si cette proposition de transfert est acceptée, les représentants de comptes du cessionnaire seront avisés de la décision. Un représentant de comptes du cessionnaire devra accepter ou refuser cette demande de transfert afin de le compléter.

* = Champ obligatoire

Décision * Approuvé
 Refusé

Commentaire

En cliquant sur le bouton « Soumettre », je certifie, sous peine des sanctions prévues au Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (R.R.Q., c. Q-2, r. 46.1), que je suis autorisé à faire cette demande au nom de l'entité qui détient les droits d'émission détenus dans ce compte. Je certifie que j'ai personnellement examiné et que je suis familier avec les déclarations et renseignements fournis dans cette page et qu'ils sont véridiques, exacts et complets.

Mot de passe *

Soumettre le transfert

Rétour

Une fois la proposition de transfert approuvée, le système CITSS redirige le RC/RCP à la page du compte du cédant (Figure 19). Dans cet exemple, la phrase « Le transfert a été approuvé » s’affiche. Le système CITSS enregistre les détails de l’action et le statut du transfert passe à « Approuvé ».

Figure 19 : Page « Compte général » du système CITSS

CITSS - Système de suivi des droits d'émission (CITSS) - English - Français - CONNECTÉ SOUS LE NOM : qctest1

Compte Général de Tremblay et associés Inc. (QC2788-3301)

Le transfert a été approuvé.

Les renseignements de votre compte sont présentés ci-dessous. Cliquez sur le bouton « Détails du compte » pour consulter ou modifier les renseignements sur l'entité et ses représentants de comptes. Pour amorcer un transfert de droits d'émission à partir de ce compte, cliquez sur le bouton « Proposer un transfert » à partir de l'onglet « Avoirs ». Pour consulter l'historique des transferts de ce compte, sélectionnez l'onglet « Transferts ».

Numéro de compte: QC2788-3301
 Type de compte: Général
 Statut du compte: Actif
 Solde du compte: 328 170
 Solde du compte disponible: 248 870

Détails du compte

Avoirs | **Transferts**

Millésime des droits	Gouv. participant	Type	Sous type	Protocole applicable	Code du projet	Quantité	Proposer un transfert
2017		Unité d'émission				112 300	Proposer un transfert
2020		Unité d'émission				215 870	Proposer un transfert

[CSV](#) [Excel](#) 2 enregistrements

Si la phase d’acceptation par un RCP/RC du cessionnaire n’est pas requise, le système enregistre les données de l’approbation et transfère les droits d’émission, puis le transfert prend le statut « Complété ».

5. Acceptation d'un transfert

Une fois le transfert approuvé, il doit être accepté par un RCP/RC du **cessionnaire, ou par un administrateur du gouvernement pour les transferts vers le compte de retrait du ministre.**

Les transferts entre les comptes d'un émetteur (de son compte général vers son compte de conformité) ainsi que les transferts vers le compte d'une chambre de compensation ont le statut « **Complété** » dès leur approbation par le second RC/RCP du cédant.

L'encadré « **Transferts en attente** » de la page d'accueil répertorie les transferts impliquant des comptes pour lesquels l'utilisateur est le RCP, un RC ou un AOC et qui ne sont pas complétés. Les transferts en attente peuvent afficher les statuts « Proposé » ou « Approuvé ».

Les transferts affichant le statut « Approuvé » sont en attente de l'acceptation de l'un des RC/RCP du cessionnaire.

ÉTAPE 1 Sélectionner le transfert à accepter. Chacun des transferts inscrits dans l'encadré « Transferts en attente » est identifié par un numéro d'identification. Pour accepter un transfert, cliquer sur le numéro du transfert à accepter (voir les numéros de transfert à la Figure 20). La page « Détails du transfert des droits d'émission » s'affichera (Figure 21).

ÉTAPE 2 Vérifier le transfert. La page « Détails du transfert des droits d'émission », illustrée à la Figure 21, présente les données relatives au transfert sélectionné.

Le tableau « Historique des événements de transfert », situé au bas de la page, indique la date et l'heure de chaque proposition et de l'approbation du transfert ainsi que le nom des RC/RCP ayant effectué chacune des étapes du processus.

ÉTAPE 3 Accepter le transfert. Pour accepter un transfert, sélectionner la case « Accepté » située au bas de la page dans le tableau « Accepter ou refuser le transfert ». Il est également possible de décliner le transfert en sélectionnant la case « Décliné ».

ÉTAPE 4 Ajouter un commentaire si requis. Ce champs permet d'ajouter un commentaire, par exemple, pour justifier le choix effectué. Tous les RCP/RC et AOC du cédant et du cessionnaire pourront visualiser les commentaires. **Il est obligatoire d'ajouter un commentaire dans le cas où le transfert est décliné.**

ÉTAPE 5 Attester l'exactitude et l'exhaustivité des renseignements fournis sur le transfert en saisissant le mot de passe dans le champ situé en dessous de l'attestation.

ÉTAPE 5 Confirmer l'acceptation du transfert. Pour confirmer l'acceptation du transfert, cliquer sur le bouton « **Soumettre le transfert** », situé au bas de l'écran.

Figure 20 : Page d'accueil de l'utilisateur du système CITSS

Fermer la session

Accueil

Pour nous joindre

Mon profil utilisateur

Ouverture d'un compte général

Rapports

Glossaire

Bienvenue au système CITSS de la WCI

Dernière session ouverte : 2018-04-09 16:30:55 HAE

Dernière tentative d'ouverture de session qui a échoué : 2018-04-09 15:57:44 HAE

Mes comptes

Dénomination	Dénomination commerciale	Type de compte	Numéro de compte	Gouvernement participant	Statut du compte	Actions
Tremblay et associés Inc.	Tremblay et associés	Général	QC2788-3301	Québec	Actif	Visualiser
Tremblay et associés Inc.	Tremblay et associés	De conformité	QC2788-3302	Québec	Actif	Visualiser
Test Corp.	Quebec Account	Général	QC2789-3303	Québec	Actif	Visualiser
Marie Tremblay		Général	QC2790-3304	Québec	Actif	Visualiser
Citss et associés Inc.	Citss Org. account	Général	QC2792-3306	Québec	Actif	Visualiser

1 2 **Suivant** 1-5 de 8 enregistrements

Transferts en attente

Numéro d'identification du transfert	Nom du compte du cédant	Type de compte du cédant	Nom du compte du cessionnaire	Type de compte du cessionnaire	Statut	Mis à jour le
126558	Tremblay et associés Inc. (QC2788-3301)	Général	Tremblay et associés Inc. (QC2788-3302)	De conformité	Proposé	2018-04-09
126561	Tremblay et associés Inc. (QC2788-3301)	Général	Gouvernement du Québec (QCJ994-986)	Retrait	Proposé	2018-04-09
126562	Tremblay et associés Inc. (QC2788-3301)	Général	Compensation Test Inc. (QC2827-3346)	Chambre de compensation	Proposé	2018-04-09
126563	Tremblay et associés Inc. (QC2788-3301)	Général	Citss et associés Inc. (QC2792-3306)	Général	Approuvé	2018-04-09

4 enregistrements

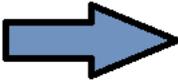


Figure 21 : Détails du transfert des droits d'émission

Fermer la session

Accueil

Pour nous joindre

Mon profil utilisateur

Ouverture d'un compte général

Rapports

Glossaire

Détails du transfert de droits d'émission

Cette page présente l'information détaillée à propos du transfert correspondant au numéro d'identification de transfert indiqué. Le statut de ce transfert (proposé, approuvé, complété) indique la dernière étape qui a été complétée par les représentants de comptes du cédant et du cessionnaire. La proposition de transfert doit être approuvée, par un représentant de comptes du cédant différent de celui qui a soumis la proposition, avant minuit (heure de l'Est) le second jour calendaire suivant la proposition de transfert. Le transfert doit être accepté, par un représentant de comptes du cessionnaire, avant minuit (heure de l'Est) le troisième jour calendaire suivant la proposition de transfert.

Numéro de compte	QC2792-3306
Type de compte	Général
Numéro d'identification du transfert	126563
Type	Général - de gré à gré -> 3 jours
Droits d'émission	2017 Unité d'émission
Statut du transfert	Approuvé ?
Date de l'entente	2018-04-09
Date de la transaction	
Date de transaction non précisée	Oui
Prix	17,00 \$
Devise	CAD
Si le prix est de zéro, le transfert:	
Quantité	10 000

Comptes

	Compte du cédant	Compte du cessionnaire
Dénomination sociale	Tremblay et associés Inc.	Cites et associés Inc.
Dénomination commerciale	Tremblay et associés	Cites Org. account
Numéro de compte	QC2788-3301	QC2792-3306
Type de compte	Général	Général

Historique des événements de transfert

Événement	Date de l'événement	Commentaire	Action réalisée par
Proposition	2018-04-09 16:49:23 HAE		Marie Tremblay
Approbation	2018-04-09 16:56:43 HAE		Test_SW One

Accepter ou décliner le transfert

Une entité a proposé un transfert de droits d'émission vers le compte de l'entité que vous représentez. En tant que représentant de compte du cessionnaire, utiliser cette page pour réviser la demande de transfert. Ce transfert doit être accepté ou refusé avant minuit (Heure de l'Est) le troisième jour calendaire suivant la proposition du transfert dans le système CITSS. Les représentants de comptes du cédant et du cessionnaire seront avisés par courriel de l'acceptation ou du refus de ce transfert. Les droits d'émission ne seront pas transférés tant qu'un représentant de comptes de l'entité que vous représentez n'aura pas accepté cette demande de transfert dans le système CITSS.

* = Champ obligatoire

Décision * Accepté
 Décliné

Commentaire

En cliquant sur le bouton « Soumettre », je certifie, sous peine des sanctions prévues au Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (R.R.Q., c. Q-2, r. 40.1), que je suis autorisé à faire cette demande au nom de l'entité qui détient les droits d'émission détenus dans ce compte. Je certifie que j'ai personnellement examiné et que je suis familier avec les déclarations et renseignements fournis dans cette page et qu'ils sont véridiques, exacts et complets.

Mot de passe *

Soumettre le transfert

Retour

Une fois le transfert accepté, le système CITSS redirige le RC/RCP à la page du compte du cédant. Dans cet exemple, la phrase « Le transfert a été accepté et les droits d'émission transférés à votre compte » s'affiche (Figure 22). Le système CITSS enregistre les détails de l'action et le transfert prend le statut « Complété ».

Figure 22 : Page « Compte général » du système CITSS

Compte Général de Citss et associés Inc. (QC2792-3306)

Le transfert a été accepté et les droits d'émission transférés dans votre compte.

Les renseignements de votre compte sont présentés ci-dessous. Cliquez sur le bouton « Détails du compte » pour consulter ou modifier les renseignements sur l'entité et ses représentants de comptes. Pour amorcer un transfert de droits d'émission à partir de ce compte, cliquez sur le bouton « Proposer un transfert » à partir de l'onglet « Avoirs ». Pour consulter l'historique des transferts de ce compte, sélectionnez l'onglet « Transferts ».

Numéro de compte: QC2792-3306
 Type de compte: Général
 Statut du compte: Actif
 Solde du compte: 339 216
 Solde du compte disponible: 339 216

[Détails du compte](#)

Avoirs | **Transferts**

Millésime des droits	Gouv. participant	Type	Sous type	Protocole applicable	Code du projet	Quantité	Proposer un transfert
2017		Unité d'émission				124 000	Proposer un transfert
2020		Unité d'émission				215 216	Proposer un transfert

[CSV](#) [Excel](#) 2 enregistrements

6. Historique des transferts

Pour accéder à l'historique des transferts des comptes auxquels il est associé, un RCP, un RC ou un AOC peut utiliser deux options en fonction de la nature de l'information qu'il désire consulter. La première option offre la possibilité de consulter la liste complète des transferts pour tous les comptes auxquels il est associé (section 6.1). La deuxième option permet de consulter uniquement les transferts impliquant un compte en particulier (section 6.2). Pour obtenir les détails d'un transfert en particulier, l'utilisateur doit cliquer sur son numéro d'identification (section 6.3).

6.1 Accéder à l'historique des transferts de tous les comptes

ÉTAPE 1 Sélectionner « **Rapports** » dans le menu situé à gauche de l'écran à partir de la page d'accueil de l'utilisateur. La page « Rapports » s'affichera. Cliquer sur le bouton « **Continuer** » correspondant à « Historique des transferts » dans la colonne intitulée « Action » de l'encadré « Rapports sur les soldes et les transferts » (Figure 23).

À partir de la page « Historique des transferts de tous les comptes » (Figure 24), l'utilisateur peut générer des historiques de transferts personnalisés en utilisant la fonction de recherche. Les recherches sur les transferts peuvent être exécutées en fonction de leur statut, de leur type ainsi que du nom, du numéro et du type du compte.

Une fois les critères désirés sélectionnés, l'utilisateur doit cliquer sur le bouton « Rechercher » pour lancer la recherche.

La liste des transferts s'affiche dans le bas de cette page. Elle fournit des renseignements clés sur chaque transfert, notamment :

- le numéro d'identification du transfert;
- le statut relatif à l'état du transfert;
- le type de transfert;
- le nom du compte du cédant;
- le numéro de compte du cédant;
- le type de compte du cédant;
- le nom du compte du cessionnaire;
- le numéro de compte du cessionnaire;
- le type de compte du cessionnaire;
- la date et l'heure de la dernière mise à jour.

En cliquant sur le bouton « Effacer », l'utilisateur réinitialise la recherche, effaçant ainsi tous les critères sélectionnés. Si l'utilisateur ne remplit aucun champ, tous les transferts liés aux comptes des émetteurs ou des participants qu'il représente s'afficheront.

La liste peut être extraite en format Excel ou CSV en cliquant sur le lien correspondant affiché en dessous du tableau, du côté droit.

Figure 23 : Rapports sur les soldes et les transferts

Fermer la session

Accueil

Pour nous joindre

Mon profil utilisateur

Ouverture d'un compte général

Rapports

Glossaire

Rapports

Cette page permet à un utilisateur de consulter ou de télécharger les rapports de représentants. Ceux-ci fournissent des renseignements permettant la gestion des comptes CITSS par les utilisateurs. La plupart des rapports de représentants sont configurables, permettant ainsi aux utilisateurs de sélectionner différents critères afin de créer des rapports sur mesure.

L'historique des transferts liste les transferts de droits d'émission. Le rapport d'audit sur les transferts présente des informations supplémentaires qui sont utiles pour supporter un audit des transferts. Le rapport sur les soldes de comptes des entités fournit le solde des comptes. Le relevé de compte mensuel présente un état du solde des comptes et des transferts pour un mois précis. Le rapport d'émissions liste les émissions des établissements. Le rapport de quantité correspondant à l'ajustement présente la quantité correspondant à l'ajustement des unités d'émission allouées par année. Le rapport des obligations de conformité présente les renseignements détaillés et le statut des obligations de conformité approuvées courantes et antérieures. Le rapport des obligations de conformité (extraction de données) présente les obligations de conformité approuvées. Le rapport des droits d'émission valables pour la déduction présente la liste des droits d'émission pouvant être utilisés en fonction du type et de la période d'obligation sélectionnés. Le rapport des notifications fournit des renseignements sur les notifications courantes ou antérieures.

Pour créer un rapport de représentants, cliquez sur le bouton « Continuer » du rapport concerné dans la colonne « Action » à droite. Le système CITSS va ouvrir une page de rapport permettant d'entrer des critères de recherche propre au rapport sélectionné.

Rapports sur les soldes et les transferts

Nom du rapport	Action
Historique des transferts	<input type="button" value="Continuer"/>
Rapport d'audit sur les transferts	<input type="button" value="Continuer"/>
Rapport sur les soldes de comptes des entités	<input type="button" value="Continuer"/>
Relevé de compte mensuel	<input type="button" value="Continuer"/>

Rapports de conformité

Nom du rapport	Action
Émissions	<input type="button" value="Continuer"/>
Quantité correspondant à l'ajustement	<input type="button" value="Continuer"/>
Obligations de la conformité	<input type="button" value="Continuer"/>
Obligations de conformité (exportation de données)	<input type="button" value="Continuer"/>
Droits d'émission valables pour la déduction	<input type="button" value="Continuer"/>
Notifications	<input type="button" value="Continuer"/>

Figure 24 : Historique des transferts de tous les comptes

Fermer la session

Accueil

Pour nous joindre

Mon profil utilisateur

Ouverture d'un compte général

Rapports

Glossaire

Historique des transferts de tous les comptes

Cette page liste tous les transferts de droits d'émission effectués depuis les comptes de l'entité que vous représentez. Pour voir les détails d'un transfert de droits d'émission, sélectionnez le numéro d'identification du transfert. Les droits d'émission ne sont pas transférés dans le système CITSS tant que le transfert ne possède pas le statut « Complété ».

Nom du compte du cédant

Nom du compte du cessionnaire

Nom du compte du cessionnaire

Nom d'identification du transfert

Statut
 Approuvé
 Annulé
 Complété

Type de transfert
 Administratif
 De conformité
 Transfert consigné

Type de compte du cédant
 Allocation
 Annulation
 Chambre de compensation

Type de compte du cessionnaire
 Allocation
 Annulation
 Chambre de compensation

Date de la dernière mise à jour (De)
 ▼ ▼ ▼

Date de la dernière mise à jour (A)
 ▼ ▼ ▼

Résultats par page
 10 ▼

Rechercher
Effacer

Numéro d'identification du transfert	Dernière mise à jour	Statut	Type de transfert	Nom du compte du cédant	Type de compte du cédant	Nom du compte du cessionnaire	Type de compte du cessionnaire	Quantité
126563	2018-04-10 08:30:32 HAE	Complété	Général - de gré à gré ↔ 3 jours	Tremblay et associés Inc. (QC2788-3301)	Général	Citss et associés Inc. (QC2792-3306)	Général	10 000
126562	2018-04-09 16:43:24 HAE	Proposé	Vers la chambre de compensation	Tremblay et associés Inc. (QC2788-3301)	Général	Compensation Test Inc. (QC2827-3346)	Chambre de compensation	1 000
126561	2018-04-09 16:33:08 HAE	Proposé	Retrait volontaire	Tremblay et associés Inc. (QC2788-3301)	Général	Gouvernement du Québec (QCJ994-986)	Retrait	1 500
126559	2018-04-09 16:10:16 HAE	Complété	Vers la chambre de compensation	Tremblay et associés Inc. (QC2788-3301)	Général	Compensation Test Inc. (QC2827-3346)	Chambre de compensation	1 000
126558	2018-04-09 14:56:38 HAE	Proposé	De conformité	Tremblay et associés Inc. (QC2788-3301)	Général	Tremblay et associés Inc. (QC2788-3302)	De conformité	67 000
126389	2018-04-05 14:50:42 HAE	Complété	Général - de gré à gré > 3 jours/multiple/vente liée	Test Corp. (QC2789-3303)	Général	UAT et associés Inc. (QC2793-3308)	Général	20 000
126390	2018-04-05 14:47:16 HAE	Complété	Général - Bourse	Test Corp. (QC2789-3303)	Général	TSWIG Team Inc. (QC2794-3310)	Général	25 000
126387	2018-04-05 14:45:26 HAE	Complété	Général - de gré à gré ↔ 3 jours	Tremblay et associés Inc. (QC2788-3301)	Général	Citss et associés Inc. (QC2792-3306)	Général	40 000
126388	2018-04-05 14:44:31 HAE	Complété	Général - de gré à gré ↔ 3 jours	Citss et associés Inc. (QC2792-3306)	Général	Test Corp. (QC2789-3303)	Général	25 000
126385	2018-04-04 10:24:41 HAE	Complété	Gouvernement participant	Gouvernement du Québec (QCJ994-987)	Mise en circulation	Test Corp. (QC2789-3303)	Général	174 896

1 [Sulvant](#)
[CSV](#) [Excel](#)
1-10 de 15 enregistrements

6.2 Accéder à l'historique des transferts d'un compte en particulier

Dans le présent exemple, l'utilisateur désire visualiser l'historique des transferts du compte général.

ÉTAPE 1 Sélectionner le compte désiré. Cliquer sur le bouton « Visualiser » correspondant au compte désiré dans la colonne « Actions » de l'encadré « Mes comptes », à partir de la page d'accueil de (Figure 25).

Dans l'exemple illustré à la Figure 26, l'utilisateur a accès au compte général QC2792-3306 de Citss et associés Inc. Dans le bas de cette page se trouvent deux onglets, « Avoirs » et « Transferts », l'onglet « Avoirs » s'affichant par défaut.

Figure 25 : Page d'accueil de l'utilisateur du système CITSS

The screenshot displays the user interface for the CITSS system. At the top, it says "Bienvenue au système CITSS de la WCI". On the right, session information is provided: "Dernière session ouverte : 2018-04-09 16:30:55 HAE" and "Dernière tentative d'ouverture de session qui a échoué : 2018-04-09 15:57:44 HAE".

On the left, there is a navigation menu with options: "Fermer la session", "Accueil", "Pour nous joindre", "Mon profil utilisateur", "Ouverture d'un compte général", "Rapports", and "Glossaire".

The main content area is divided into two sections:

- Mes comptes:** A table listing accounts with columns for "Dénomination", "Dénomination commerciale", "Type de compte", "Numéro de compte", "Gouvernement participant", "Statut du compte", and "Actions". The "Actions" column contains "Visualiser" buttons. The account "Citss et associés Inc." with number "QC2792-3306" is highlighted, and its "Visualiser" button is circled in red.
- Transferts en attente:** A table listing pending transfers with columns for "Numéro d'identification du transfert", "Nom du compte du cédant", "Type de compte du cédant", "Nom du compte du cessionnaire", "Type de compte du cessionnaire", "Statut", and "Mis à jour le". Three transfers are listed, all with a status of "Proposé".

ÉTAPE 2 Sélectionner l'onglet « Transferts ». Cliquer sur l'onglet « Transferts » pour accéder à l'historique des transferts du compte.

La liste des transferts du compte s'affiche dans le bas de cette page. Elle fournit des renseignements clés sur chaque transfert :

- le numéro d'identification du transfert;
- la date de la dernière mise à jour;
- le statut relatif à l'état du transfert;
- le nom du compte du cédant;
- le nom du compte du cessionnaire;

- la quantité de droits d'émission proposée;
- la quantité de droits d'émission transférée.

La liste peut être extraite en format Excel ou CSV en cliquant sur le lien correspondant affiché en dessous du tableau, du côté droit.

Figure 26 : Page « Compte général » (onglet transfert)

Fermer la session

Accueil

Pour nous joindre

Mon profil utilisateur

Ouverture d'un compte général

Rapports

Glossaire

Compte Général de Citss et associés Inc. (QC2792-3306)

Les renseignements de votre compte sont présentés ci-dessous. Cliquez sur le bouton « Détails du compte » pour consulter ou modifier les renseignements sur l'entité et ses représentants de comptes. Pour amorcer un transfert de droits d'émission à partir de ce compte, cliquez sur le bouton « Proposer un transfert » à partir de l'onglet « Avoirs ». Pour consulter l'historique des transferts de ce compte, sélectionnez l'onglet « Transferts ».

Numéro de compte	QC2792-3306
Type de compte	Général
Statut du compte	Actif
Solde du compte	339 216
Solde du compte disponible	339 216

[Détails du compte](#)

Avoirs

Transferts

Numéro d'identification du transfert	Dernière mise à jour	Statut	Nom du compte du cédant	Nom du compte du cessionnaire	Quantité proposée	Quantité transférée
126563	2018-04-10	Complété	Tremblay et associés Inc. (QC2788-3301)	Citss et associés Inc. (QC2792-3306)	10 000	10 000
126387	2018-04-05	Complété	Tremblay et associés Inc. (QC2788-3301)	Citss et associés Inc. (QC2792-3306)	40 000	40 000
126388	2018-04-05	Complété	Citss et associés Inc. (QC2792-3306)	Test Corp. (QC2789-3303)	-25 000	-25 000
126386	2018-04-04	Complété	Gouvernement du Québec (QCJ994-987)	Citss et associés Inc. (QC2792-3306)	240 216	240 216
126383	2018-04-04	Complété	Gouvernement du Québec (QCJ994-987)	Citss et associés Inc. (QC2792-3306)	74 000	74 000

[CSV](#) [Excel](#) 5 enregistrements

6.3 Obtenir les détails relatifs à un transfert

Pour obtenir l'ensemble des détails relatifs à un transfert, l'utilisateur doit cliquer sur le numéro d'identification du transfert qui se trouve dans la colonne de gauche de l'historique des transferts, disponible à partir de la page « Historique des transferts de tous les comptes » (section 6.1) ou de la page d'un compte en particulier (section 6.2).

Comme le présente la Figure 27, le tableau « Historique des événements de transfert » de la page « Détails du transfert des droits d'émission » indique chaque événement, la date et l'heure du transfert, les commentaires associés et son auteur.

La colonne « Événement » désigne les différentes phases du processus de transfert : proposition, approbation, acceptation et une quatrième phase, appelée achèvement, qui correspond au moment où le transfert est complété. La date et l'heure des événements sont indiquées en fonction de l'heure de l'Est (HE), normale ou avancée, selon les saisons.

Tous les RC/RCP et AOC de comptes du cédant et du cessionnaire peuvent visualiser les commentaires formulés pendant les différents événements. Par contre, le nom des RC/RCP qui interviennent dans les différents événements ne sera pas divulgué aux RCP, RC et AOC des autres comptes, à moins que ceux-ci ne soient des utilisateurs autorisés à agir dans les deux comptes. Ainsi, le nom RC/RCP du cédant intervenant dans les phases de proposition et d’approbation du transfert ne sera pas accessible aux RCP, RC et AOC du cessionnaire. Le nom du représentant de comptes qui accepte le transfert au nom du cessionnaire ne sera pas non plus divulgué aux RCP, RC et AOC du cédant.

Figure 27 : Page « Détails du transfert des droits d’émission »

Détails du transfert de droits d’émission

Cette page présente l'information détaillée à propos du transfert correspondant au numéro d'identification de transfert indiqué. Le statut de ce transfert (proposé, approuvé, complété) indique la dernière étape qui a été complétée par les représentants de comptes du cédant et du cessionnaire. La proposition de transfert doit être approuvée, par un représentant de comptes du cédant différent de celui qui a soumis la proposition, avant minuit (heure de l'Est) le second jour calendaire suivant la proposition de transfert. Le transfert doit être accepté, par un représentant de comptes du cessionnaire, avant minuit (heure de l'Est) le troisième jour calendaire suivant la proposition de transfert.

Numéro de compte	QC2792-3306
Type de compte	Général
Numéro d'identification du transfert	126563
Type	Général - de gré à gré <= 3 jours
Droits d'émission	2017 Unité d'émission
Statut du transfert	Complété ?
Date de l'entente	2018-04-09
Date de la transaction	
Date de transaction non précisée	Oui
Prix	17,00 \$
Devise	CAD
Si le prix est de zéro, le transfert:	
Quantité	10 000

Comptes

	Compte du cédant	Compte du cessionnaire
Dénomination sociale	Tremblay et associés Inc.	Citss et associés Inc.
Dénomination commerciale	Tremblay et associés	Citss Org. account
Numéro de compte	QC2788-3301	QC2792-3306
Type de compte	Général	Général

Historique des événements de transfert

Événement	Date de l'événement	Commentaire	Action réalisée par
Proposition	2018-04-09 16:49:23 HAE		Marie Tremblay
Approbation	2018-04-09 16:56:43 HAE		Test_BW One
Acceptation	2018-04-10 08:30:32 HAE		Marie Tremblay
Achèvement	2018-04-10 08:30:32 HAE		Marie Tremblay

[Retour](#)

7. Présentation des comptes de droits d'émission

Le système CITSS permet d'enregistrer la propriété de droits d'émission et les renseignements relatifs aux comptes. Il permet également d'effectuer et d'enregistrer les transferts de droits d'émission réalisés entre émetteurs, participants et le ministre. Chaque émetteur ou participant du système CITSS dispose de comptes, dont le type dépend du type d'entité. De plus, le ministre dispose de plusieurs comptes afin d'administrer la mise en circulation, l'allocation, la vente, et le retrait de droits d'émission dans le système CITSS.

7.1 Comptes des émetteurs et des participants

Au Québec, le système CITSS comprend deux types de compte, attribués en fonction du type d'entité : le compte général et le compte de conformité.

Compte général

Chaque émetteur et participant du système CITSS dispose d'un compte général afin d'y conserver ses droits d'émission. Les transferts courants (achat/vente) de droits d'émission entre émetteurs et participants ont lieu entre leurs comptes généraux.

Compte de conformité

Seuls les émetteurs disposent d'un compte de conformité. Le compte de conformité permet aux émetteurs de remettre les droits d'émission nécessaires à la couverture de leurs émissions de GES en vertu des exigences relatives au Règlement.

7.2 Compte de chambre de compensation

Les chambres de compensation enregistrées dans le système CITSS disposent d'un compte de chambre de compensation, leur permettant de détenir temporairement des droits d'émission, afin de compenser des opérations sur une base multilatérale en tant que contrepartie centrale.

7.3 Statuts du compte

Le statut d'un compte détermine s'il est possible ou non d'effectuer des transferts de droits d'émission à partir de ce compte. C'est aussi en fonction de celui-ci que le système CITSS envoie ou non de l'information à l'administrateur de la vente aux enchères et de la vente de gré à gré du ministre dans le cadre du processus d'inscription à une vente aux enchères. Le registraire du SPEDE peut assigner aux comptes sept statuts différents.

- **Actif**

Il s'agit du statut habituel d'un compte. Il est alors possible de transférer et de recevoir des droits d'émission.

- **Restreint – Ne peut transférer**

Il est possible de recevoir des droits d'émission, mais il n'est pas possible d'en transférer.

- **Restreint – Ne peut recevoir**

Il est possible de transférer des droits d'émission, mais il n'est pas possible d'en recevoir.

- **Restreint – Ne peut transférer ou recevoir**

Il n'est pas possible de transférer ni de recevoir des droits d'émission.

- **Suspendu**

Il n'est pas possible de transférer ni de recevoir des droits d'émission. Des exigences réglementaires et des restrictions supplémentaires s'appliquent aux comptes suspendus.

- **Inactif**

Il n'est pas possible de transférer ni de recevoir des droits d'émission. Ce statut n'apparaît pas automatiquement après une période d'inactivité, il doit être choisi manuellement par le registraire du SPEDE. Pour redevenir actif, le compte doit être également manuellement réactivé par le registraire du SPEDE.

- **Fermé**

Il n'est pas possible de transférer ni de recevoir des droits d'émission. Ce statut doit être choisi manuellement par le registraire du SPEDE.

NOTE : Si le statut du compte d'un émetteur ou d'un participant est soit actif, restreint – ne peut transférer, restreint – ne peut recevoir, ou restreint – ne peut transférer ou recevoir, et que l'émetteur ou le participant a consenti au partage des renseignements à la page sur l'avis concernant les ventes du gouvernement dans le système CITSS, ses renseignements généraux et ceux de ses représentants de comptes **seront transférés** à l'administrateur des ventes du gouvernement et à l'administrateur des services financiers mandatés par le gouvernement. Si le statut du compte d'un émetteur ou d'un participant est soit suspendu, inactif ou fermé, et que l'émetteur ou le participant a consenti au partage des renseignements à la page sur l'avis concernant les ventes du gouvernement, ses renseignements généraux et ceux des représentants de comptes **NE SERONT PAS TRANSFÉRÉS** à l'administrateur des ventes du gouvernement et à l'administrateur des services financiers mandatés par le gouvernement.

8. Emplacement du numéro de compte et du numéro de référence de l'entité

Lors d'un transfert à un autre émetteur ou à un autre participant, un RC/RCP du cessionnaire doit fournir le numéro de compte et le numéro de référence de l'émetteur, du participant ou de la chambre de compensation qu'il représente au RC/RCP du cédant.

Le numéro de compte se trouve à la page d'accueil de l'utilisateur du système CITSS, comme l'illustre l'encadré bleu de la Figure 28.

Le numéro de référence de l'entité figure à la page « Détails du compte » de chaque compte. Pour y accéder, le RC/RCP doit, à partir de la page d'accueil de l'utilisateur, sélectionner un compte en cliquant sur le bouton « Visualiser » dans la colonne « Actions » (voir la flèche bleue à la Figure 28).

Figure 28 : Page d'accueil de l'utilisateur du système CITSS présentant les numéros de comptes

Bienvenue au système CITSS de la WCI Dernière session ouverte : 2018-04-04 09:15:18 HAE

Mes comptes

Dénomination	Dénomination commerciale	Type de compte	Numéro de compte	Gouvernement participant	Statut du compte	Actions
Tremblay et associés Inc.	Tremblay et associés	Général	QC2788-3301	Québec	Actif	Visualiser
Tremblay et associés Inc.	Tremblay et associés	De conformité	QC2788-3302	Québec	Actif	Visualiser
Test Corp.	Quebec Account	Général	QC2789-3303	Québec	Actif	Visualiser
Marie Tremblay		Général	QC2790-3304	Québec	Actif	Visualiser
Citss et associés Inc.	Citss Org. account	Général	QC2792-3306	Québec	Actif	Visualiser

1 2 [Suivant](#) 1-5 de 6 enregistrements

Transferts en attente

Il n'y a aucun transfert en attente à réviser.

Le RC/RCP est alors dirigé vers la page « Compte général » de l'entité. Le numéro de référence de l'entité se trouve sur la page « Détails du compte » illustrée à la Figure 29, dans l'onglet « Général », qui s'affiche par défaut.

Figure 29 : Page « Détails du compte » du système CITSS contenant le numéro de référence de l'entité

Tremblay et associés Inc.

Cette page contient les renseignements de votre compte ou ensemble de comptes. Vous pouvez proposer des changements aux renseignements contenus dans les onglets « Général » et « Coordonnées » en sélectionnant le bouton « Modifier les renseignements » au bas de la page. Vous pouvez supprimer des représentants de comptes ou des agents d'observation de comptes ou remplacer ceux-ci en sélectionnant les onglets « Représentants » ou « Agents d'observation ». Vous pouvez aussi indiquer votre consentement au partage des renseignements sur l'entité et ses représentants de comptes à l'administrateur des ventes du gouvernement et l'administrateur de services financiers pour faciliter l'inscription aux ventes du gouvernement sous l'onglet « Ventes du gouvernement ».

Compte Général **Compte De conformité**

Général Coordonnées Représentants Agent d'observation Limites de possession Ventes du gouvernement

Établissements

Renseignements généraux

Numéro d'identification d'entité CITSS	QC2788
Dénomination sociale	Tremblay et associés Inc.
Dénomination commerciale	Tremblay et associés
Numéro de référence de l'entité	64889886
Gouvernement participant	Québec
Type d'entité	Émetteur

Renseignements d'incorporation/constitution

Endroit de constitution/incorporation	Québec
---------------------------------------	--------

9. Soutien aux utilisateurs du système CITSS

Pour les questions relatives au système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE) ou pour obtenir de l'aide au sujet du système CITSS ou de l'inscription de l'utilisateur, il est possible de consulter la section du marché du carbone sur le site Web du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques consacrée à ce système à l'adresse suivante :

<http://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/carbone/transferts-droits.htm>

On peut aussi communiquer avec le service de soutien aux utilisateurs du système CITSS en appelant au 418 521-3868, poste 7074 ou au numéro sans frais 1 800 561-1616, poste 7074. On peut aussi envoyer un courriel à l'adresse suivante : registraireqc-spede@environnement.gouv.qc.ca.